



**PARIS OUEST
LA DÉFENSE**

Réduisons nos déchets !

Rapport annuel 2024

**Sur le prix et la qualité du service public
de prévention et de gestion des déchets
ménagers et assimilés**

Liste des abréviations

DEEE	Déchets d'équipements électrique et électronique
DMA	Déchets ménagers et assimilés
DV	Déchets végétaux
EMR	Emballages ménagers recyclables
EPT	Etablissement public territorial
OE	Objets encombrants
OMA	Ordures ménagères et assimilées
OMr	Ordures ménagères résiduelles
PAP	Porte-à-porte
PAV	Point d'apport volontaire
PCAE	Plan climat air énergie
PLPD	Programme local de prévention des déchets
PLPDMA	Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés
PNPD	Plan national de prévention des déchets
POLD	Paris Ouest La Défense
PRPGD	Plan régional de prévention et de gestion des déchets

Préambule

D'après le Code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés »¹.

Ce rapport rassemble les indicateurs techniques et financiers du service de gestion des déchets. Il est destiné aux citoyens et aux élus dans une logique de transparence de l'information.

Par ailleurs, la prévention et la gestion des déchets sont soumises à plusieurs objectifs réglementaires locaux et nationaux.

Le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) d'Ile-de-France adopté en 2019 fixe l'objectif de réduire la production des déchets ménagers et assimilés par habitant de 10% en 2025 et dépasser les 10% en 2031 par rapport à 2010.

La loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire, dite loi AGECE, fixe un objectif de réduction de 15% des quantités de déchets ménagers et assimilés (DMA) en 2030 par rapport à 2010. Cet objectif a été intégré à la révision du Plan national de prévention des déchets (PNPD) pour la période 2021-2027.

¹ D'après les articles D224-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales. Le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 a modifié le contenu minimal du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (en substitution au décret n°2000-404 du 11 mai 2000, qui définissait le contenu initial de ce rapport).

Table des matières

1	Qualification	5
2	Présentation du territoire	7
2.1	Le périmètre	7
2.2	La compétence déchets ménagers et assimilés	8
2.3	Les modalités de collecte.....	8
3	La collecte : indicateurs techniques	9
3.1	La collecte en porte-à-porte	9
3.1.1	Organisation des collectes en porte-à-porte.....	9
3.1.2	Evolution des tonnages collectés des principaux flux en porte-à-porte.....	9
3.2	La collecte en points d'apport volontaire.....	11
3.2.1	Organisation des collectes	11
3.2.2	Evolution des tonnages collectés en points d'apport volontaire	11
3.3	Evolution des principaux flux de déchets	12
3.4	La collecte des déchets alimentaires.....	16
3.5	Synthèse :.....	18
4	Les déchèteries.....	19
4.1	Les déchèteries mobiles	19
4.1.1	Fréquentation	19
4.1.2	Les tonnages	22
4.2	La déchèterie de Nanterre	22
4.2.1	Présentation de la déchèterie	22
4.2.2	Fréquentation 2024	23
4.2.3	Tonnages 2024	26
4.3	La déchèterie de Rueil.....	28
4.3.1	Présentation	28
4.3.2	Fréquentation	29
4.3.3	Tonnages collectés.....	29
5	Le traitement : Les unités de traitement.....	31
6	Indicateurs financiers	33
6.1	Les principales prestations des entreprises sous contrat.....	33
6.2	La matrice des coûts.....	33
6.3	Les charges liées à la gestion des déchets	34
6.4	Répartition des coûts par flux	37
6.5	Les recettes	38
7	Sensibilisation et prévention des déchets	39

7.1	La prévention	39
7.2	La sensibilisation	44
8	Annexes	48
8.1	Annexe 1 : Classification des déchets	48
8.2	Annexe 2 : Détails des tonnages par communes et par types de flux en porte-à-porte et en apport volontaire	51



1 Qualification

Le présent rapport, rédigé conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000 et dans l'esprit de la loi n°95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, fournit des éléments qualitatifs et quantitatifs sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Ces indicateurs permettent d'appréhender la gestion des déchets sur l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense.

Ce document s'appuie sur les rapports des établissements de coopération intercommunale, du syndicat intercommunal pour le traitement et l'élimination des résidus urbains (Sitrु) pour la commune de Rueil-Malmaison et du syndicat de traitement des ordures ménagères (Syctom) pour les dix autres communes.

Il prend également en compte les résultats obtenus à l'échelle du territoire en matière de collectes à partir des éléments communiqués par les communes membres dans l'exploitation de leur gisement.

Au préalable, il convient de rappeler les points essentiels de la réglementation dans le domaine de l'élimination des déchets :

- la loi du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux instaure l'obligation pour les communes de collecter et traiter les déchets ménagers.
- la loi du 13 juillet 1992 renforce ces obligations et fixe de nouveaux objectifs : valorisation des déchets, prévention et réduction de leur nocivité, organisation et limitation des transports, information du public, interdiction de mise en décharge des déchets bruts à partir du 1^{er} juillet 2002, mise en place de plans départementaux d'élimination des déchets ménagers.
- la loi du 3 août 2009, dite loi Grenelle 1, relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et en particulier de la diminution de 7 % de la production d'ordures ménagères et assimilés (OMA), l'augmentation du recyclage matière et organique, ... ainsi que la possibilité de transfert de la compétence traitement des déchets à deux syndicats différents.
- la loi du 12 juillet 2010, dite loi Grenelle 2, portant engagement national pour l'environnement en incitant les collectivités territoriales responsables de la collecte ou le traitement des déchets à définir un programme local de prévention des déchets (PLPD).
- la loi du 17 août 2015, dite loi transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), vise à agir pour le climat en fixant à la France des objectifs chiffrés à moyen et long terme tels que la réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2030, la part de production d'électricité par le nucléaire sera de 50 % à l'horizon 2025, C' est une loi « d'action et de mobilisation » qui engage le pays tout entier : citoyens, entreprises, territoires, pouvoirs publics.
- le 18 avril 2018, le nouveau "paquet économie circulaire" a officiellement été adopté par le parlement européen. Il confirme des objectifs de recyclage à la hausse et l'obligation de tri des déchets organiques pour l'ensemble des Etats membres en 2023.
- la loi du 10 février 2020, dite loi anti-gaspillage et économie circulaire (AGEC), renforce la priorité donnée à la prévention de la production des déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus linéaire. Pour la période 2021-2025, le projet de décret prévoit notamment de réduire les emballages en plastique à usage

unique de 20 %, dont au moins 50 % obtenus par recours au réemploi et à la réutilisation, à l'échéance du 31 décembre 2025. Elle prévoit également d'atteindre l'objectif de 5% du tonnages des déchets ménagers en réemploi et réutilisation d'ici 2030.

Cette loi AGECE, impose au plus tard le 31 décembre 2023, une obligation de tri à la source / collecte sélective et valorisation des biodéchets à tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, y compris aux collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets et aux établissements privés et publics qui génèrent des biodéchets

La compétence en matière de déchets s'exprime, également, dans le cadre du plan régional de prévention et de gestion des déchets d'Ile-de-France vers un objectif « zéro déchet ».

Cette nouvelle démarche de planification régionale des déchets a été adoptée lors du conseil régional du 21 novembre 2019 et entraîne toutes les communes d'Ile-de-France dans ce sillage.

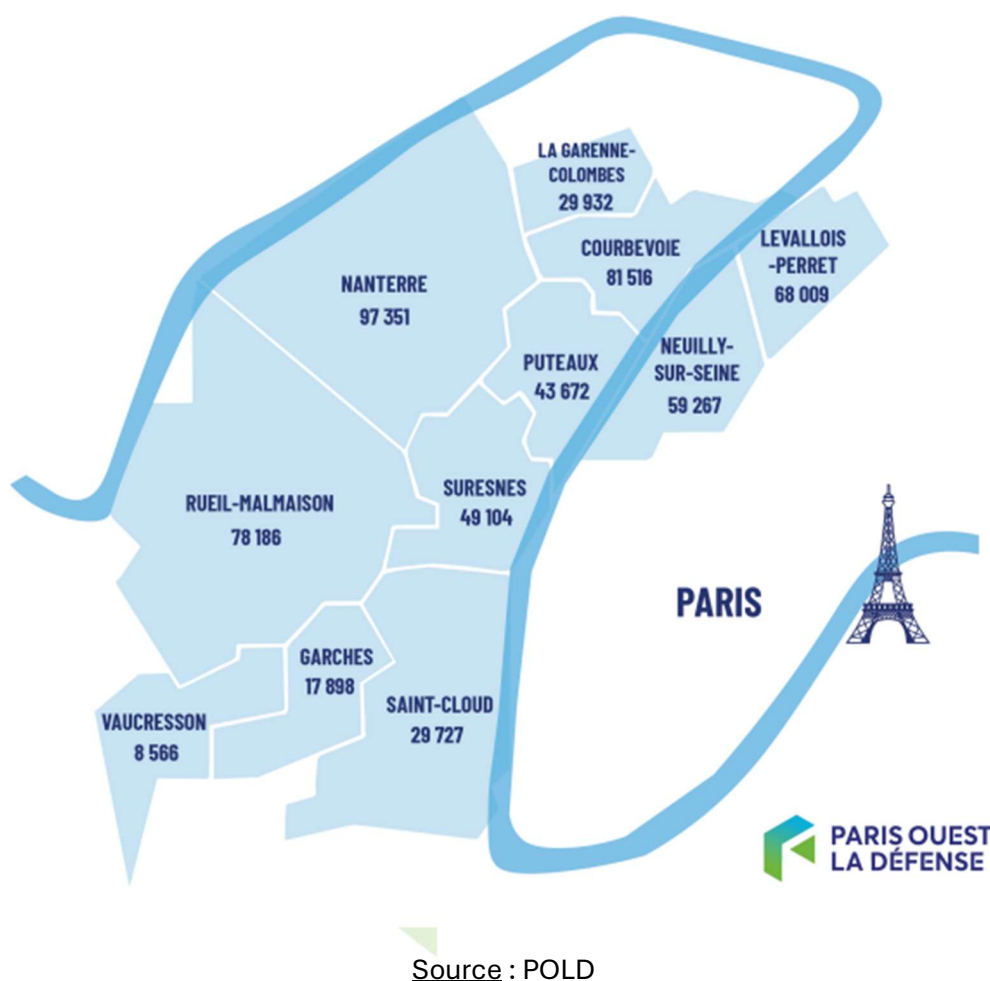
L'établissement public territorial Paris Ouest La Défense adhère pleinement à ce plan en travaillant activement à un rapprochement des pratiques entre les communes du territoire et en adoptant son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) en mars 2023. L'objectif est de réduire et d'optimiser les collectes et le traitement des déchets pour en limiter l'impact environnemental et économique en développant une alternative circulaire.



2 Présentation du territoire

2.1 Le périmètre

Créé le 1^{er} janvier 2016, Paris Ouest La Défense (POLD) est le territoire T4 de la métropole du Grand Paris (loi NOTRe du 7 août 2015). Il regroupe 11 communes du département des Hauts-de-Seine (92).



L'établissement public territorial (EPT) est composé des communes des anciennes communautés d'agglomération Cœur de Seine (Garches, Saint-Cloud et Vaucresson), du Mont-Valérien (Nanterre, Rueil-Malmaison et Suresnes) et Seine-Défense (Courbevoie et Puteaux) ainsi que des communes isolées : La Garenne-Colombes, Levallois-Perret et Neuilly-sur-Seine.

Le territoire s'étend sur près de 60km² et compte plus de 569 702 habitants².

Pôle économique majeur grâce à la présence du quartier d'affaires de La Défense, le territoire de POLD concentre 77 000 entreprises et 477 700 emplois³.

² Données Insee Population légale 2021.

³ Site de POLD.

2.2 La compétence déchets ménagers et assimilés

La compétence des déchets correspond, de manière générale, à toute activité participant de l'organisation de la prise en charge des déchets depuis leur production jusqu'à leur traitement final. Elle inclut la prévention, la pré-collecte, la collecte, le transport et le traitement des déchets : valorisation ou élimination. Un travail de redéfinition de la compétence des déchets a permis d'intégrer la collecte des dépôts sauvages, ainsi que la gestion des corbeilles de rue.

La gestion opérationnelle des déchets ménagers et assimilés (DMA) est assurée par les services déchets de proximité dans les communes. Ces dernières réalisent le suivi technique des DMA sur leurs communes respectives pour le compte de l'EPT, tout en travaillant ensemble sur des problématiques communes coordonnées par la direction des grands services urbains de POLD.

Paris Ouest La Défense a délégué la compétence traitement des déchets à deux syndicats intercommunaux :

- Le Sitru, dont la commune de Rueil Malmaison est adhérente,
- Le Syctom, dont font partie les dix autres communes de POLD.

2.3 Les modalités de collecte

Le service public de gestion des déchets délègue les collectes à des prestataires.

	Ordures ménagères	Emballages recyclables	Verre	Déchets alimentaires	Déchets dangereux	DEEE	Déchets végétaux	Objets encombrants	Textiles	DASRI
PAP	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓		
PAV	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓
Déchèterie		✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	

Plusieurs modalités de collecte sont présentes sur le territoire avec à la fois de la collecte en porte-à-porte et de la collecte en points d'apport volontaire. Elle varie suivant le type des déchets. La classification des déchets est détaillée en annexe 1.

3 La collecte : indicateurs techniques

3.1 La collecte en porte-à-porte

3.1.1 Organisation des collectes en porte-à-porte

Les fréquences de collecte varient en fonction des périmètres communaux.

Ordures ménagères	Emballages recyclables	Verre	Déchets alimentaires	Déchets végétaux	Objets encombrants	DEEE
En bac	En bac	En bac	En bac	En bac	En vrac au sol	En vrac au sol
1 à 6 x par semaine	1 à 2 x par semaine	1 semaine sur 2 à 1 x par semaine	1 à 4 x par semaine	1 semaine sur 2 à 1 x par semaine	1x par trimestre à 2 x par semaine	1x par mois à 1 x toutes les deux semaines

La fréquence des collectes des ordures ménagères sur les villes varie en fonction de la configuration des différents secteurs des villes, qu'il s'agisse d'habitat pavillonnaire ou collectif.

La collecte des déchets alimentaires en porte-à-porte concerne uniquement les établissements de restauration collective (cantines scolaires et municipales) et les marchés forains. Les ménages du territoire ont accès à une collecte en point d'apport volontaire.

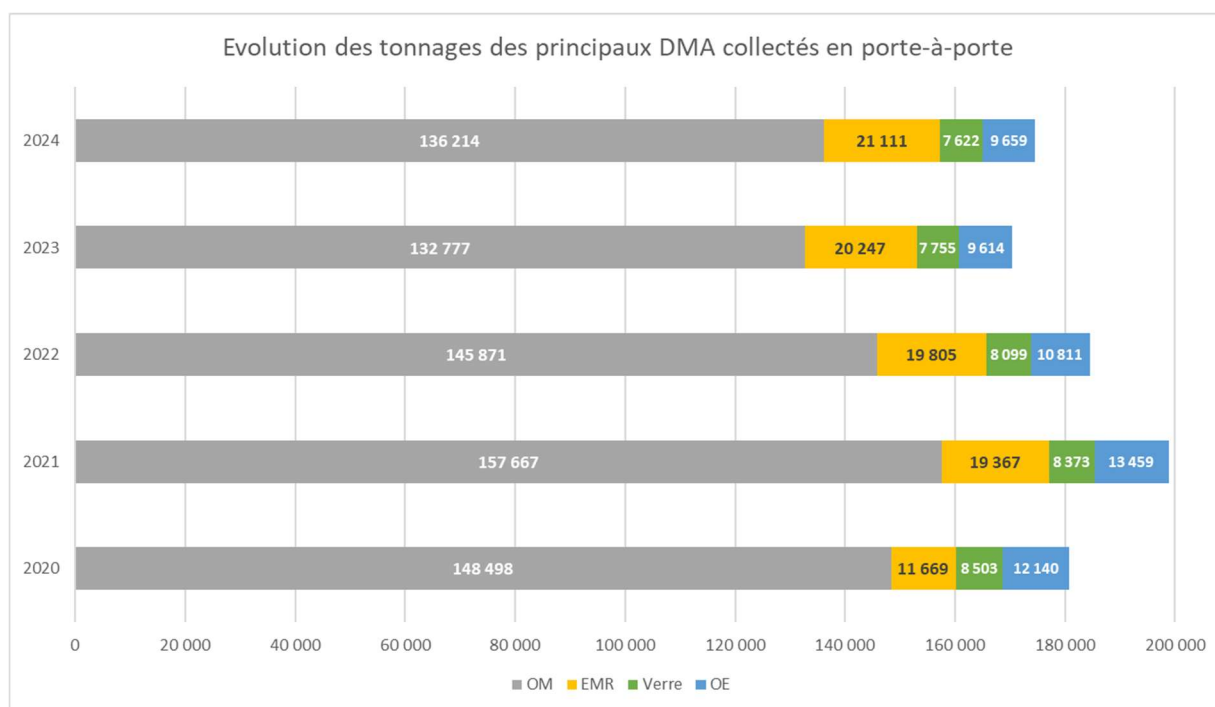
Les villes de Garches, Levallois-Perret, Neuilly-sur-Seine et Puteaux collectent les emballages recyclables deux fois par semaine

7 communes (Courbevoie, La Garenne-Colombes, Levallois-Perret, Neuilly-sur-Seine, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud et Vaucresson) effectuent la collecte du verre en porte-à-porte avec, pour certaines villes, le renfort de points d'apport volontaire.

Les villes de Neuilly-sur-Seine et de Suresnes ont mis en place une collecte séparative en porte-à-porte des DEEE. Cette collecte a lieu en même temps que la collecte des objets encombrants et vise à orienter vers une meilleure valorisation de ce type de déchets.

3.1.2 Evolution des tonnages collectés des principaux flux en porte-à-porte

Les graphiques ci-dessous représentent l'évolution des tonnages des principaux déchets ménagers et assimilés collectés sur les 11 communes du territoire depuis 2020. Pour l'ensemble des villes, les services de collecte sont effectués au moyen de marchés de prestation de service qui assurent la collecte et l'acheminement des déchets aux différents centres de traitement



En 2024, La quantité de déchets collectés sur les quatre principaux flux représente 174 607 tonnes de déchets. Cela représente une augmentation de 2% du tonnage collecté par rapport à 2023 malgré les efforts de Paris Ouest La Défense en faveur de la prévention des déchets.

Les deux flux qui présentent une tendance à la hausse sont les ordures ménagères résiduelles (OMr), dont le tonnage a augmenté de 3% entre 2023 et 2024, et les emballages ménagers recyclables, hors verre, dont le tonnage augmente de 4%. Si une partie de l'augmentation du tonnage des emballages recyclables collectés peut être mise en relation avec l'augmentation du tonnage OMr, il est bon de rappeler que le tonnage collecté sur ce flux a augmenté de 9% depuis 2021 quand le tonnage OMr baissait de 14% sur la même période. On peut donc considérer que le geste de tri est, d'année en année, mieux maîtrisé par les habitants du territoire.

En revanche, malgré les efforts de communication et de sensibilisation, les quantités de verre collectées en porte-à-porte continuent de baisser (-2%). Il s'agit soit d'une baisse des quantités consommées par les habitants, soit d'une perte du geste de tri. En 2025, il est prévu de réaliser des caractérisations⁴ des OMr afin d'identifier le gisement de verre encore présent dans les OMr.

Enfin, la quantité d'objets encombrants collectés sur le territoire de POLD n'a pas évoluée et s'est établit, comme en 2023, à 9 600 tonnes.

⁴ Une étude de caractérisation des OMr consiste en la réalisation d'un nombre déterminé prélèvements de déchets dans les OMr et à en effectuer le tri selon une grille de tri préétablie et permettant d'extrapoler les résultats à l'ensemble du flux OMr. Ce type d'étude permet d'évaluer les possibilités d'amélioration du tri des déchets.

3.2 La collecte en points d'apport volontaire

3.2.1 Organisation des collectes

Des points d'apport volontaire pour les trois principaux flux de déchets (OMr, Emballages et verre) sont en place sur certaines villes du territoire

Pour les ordures ménagères résiduelles, les villes de Puteaux, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud et Suresnes ont un réseau de bornes.

Pour les emballages recyclables hors verre, les villes de Puteaux, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud, Suresnes et Vaucresson ont un réseau de bornes.

Pour le verre, Garches, Nanterre, Puteaux et Suresnes collectent exclusivement le verre en apport volontaire et les périmètres de Neuilly-sur-Seine, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud et Vaucresson complètent la collecte en porte-à-porte par un dispositif en points d'apport volontaire.

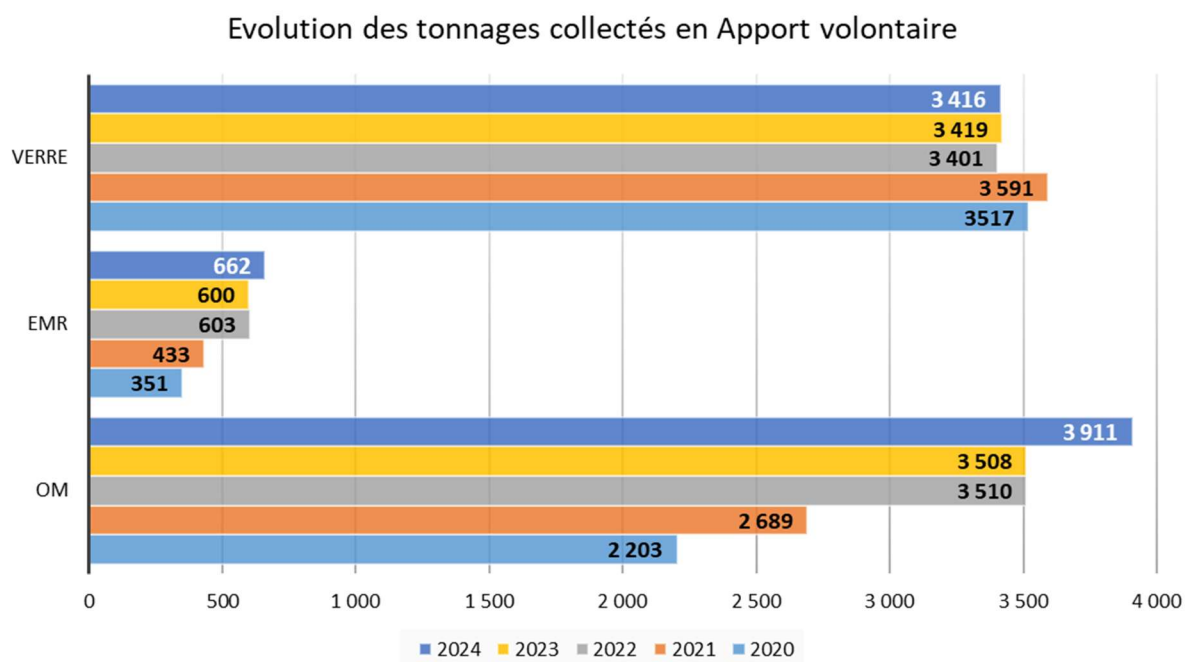
Le dispositif installé en 2024 est donc le suivant :

	OMr	Emballages	Verre
Garches			41
Nanterre			122
Neuilly-sur-Seine			3
Puteaux	44	27	45
Rueil-Malmaison	203	133	99
Saint-Cloud	2	2	8
Suresnes	44	41	76
Vaucresson		1	2
	293	204	396

Nombre de bornes d'apport volontaire par flux et par ville

3.2.2 Evolution des tonnages collectés en points d'apport volontaire

Le graphique ci-dessous présente par flux, les tonnages collectés par année pour les 8 communes cumulées (citées ci-dessus).



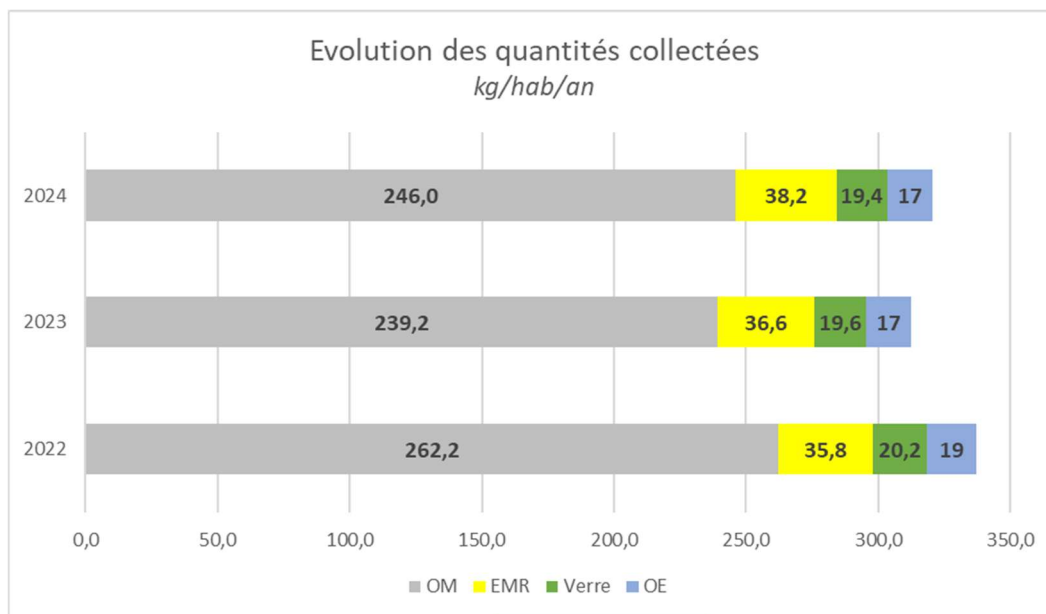
Les quantités collectées pour les OMr et les emballages recyclables hors verre augmentent respectivement de 11% et de 10% par rapport à l'année 2023. Cette évolution trouve une partie de son explication dans la densification du maillage de bornes d'apport volontaire sur le territoire. En effet, Le nombre de borne d'OMr a augmenté de 3% et le nombre de bornes d'emballages a augmenté de 16%.

En revanche, l'évolution des tonnages de verre collecté en point d'apport volontaire ne montre pas d'évolution à la hausse et ce malgré une densification du réseau de bornes également, comme pour les autres flux.

3.3 Evolution des principaux flux de déchets

	OM	EMR	Verre	OE
2020	150 701	18 562	12 020	12 140
2021	160 356	19 800	11 964	13 459
2022	149 381	20 408	11 500	10 811
2023	136 285	20 846	11 174	9 614
2024	140 125	21 773	11 038	9 659

Evolution des tonnages collectés par an et par flux, tout mode de collecte confondu



Les ordures ménagères résiduelles

140 125 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées en 2024, via les prestataires de services de collecte en porte à porte et en apport volontaire.

Le ratio d'OMr par habitant collecté sur l'ensemble du territoire est de 246 kg/habitant, soit une hausse de 3% par rapport à 2023.

Les emballages ménagers recyclables

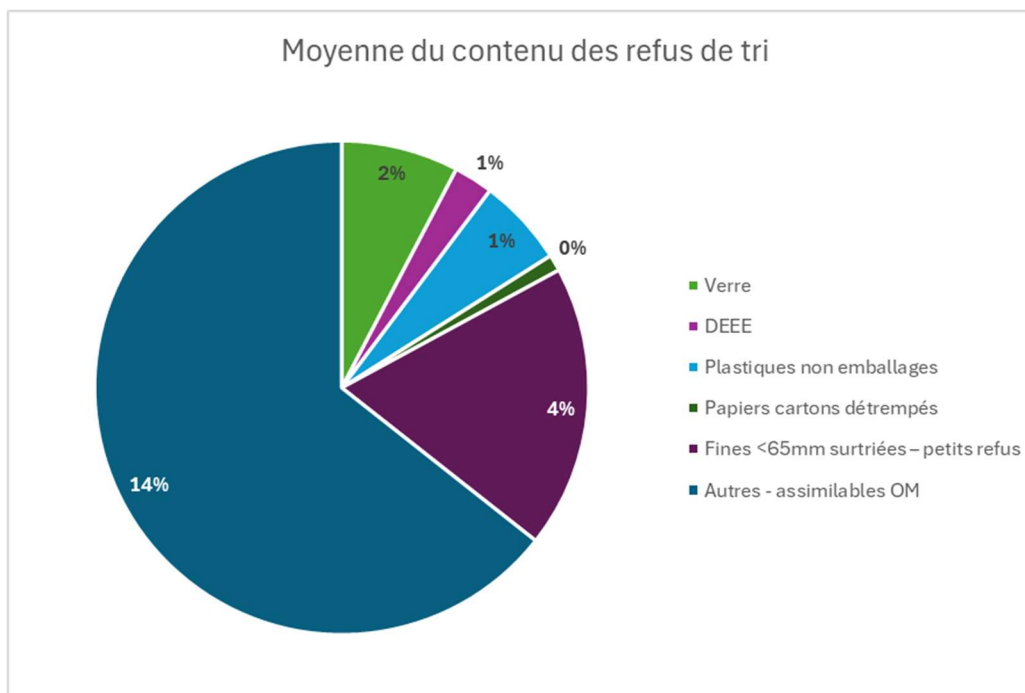
21 773 tonnes d'emballages ménagers recyclables ont été collectées en 2024, via les prestataires de services de collecte en porte à porte et d'apport volontaire, soit un ratio de 38,2 kg/habitant.

Ce tonnage représente une augmentation de 4% par rapport à l'année 2023. Depuis, 2016, la collecte des emballages recyclables est le seul flux à avoir progressé chaque année vers une amélioration du gisement collecté.

Chaque année, le Syctom réalise des caractérisations pour évaluer la part des déchets recyclables contenus dans les bacs de collecte sélective. Sur les 10 communes adhérentes au Syctom, 78% des déchets collectés sont conformes aux consignes de tri et se composent de :

- 26% de papiers de tout type : sacs en papier, prospectus, papiers de bureaux, journaux magazines...
- 52% d'emballages en plastiques, cartons et métaux

En revanche, 21,89% des déchets collectés sont constitué d'erreur de tri qui se décomposent comme suit :



Le taux de refus s'est dégradé en 2024 par rapport à 2023 puis qu'il s'est établi à 21,89% contre 20,2% en 2023.

Pour la commune de Rueil-Malmaison adhérente au Sitru, nous n'avons pas ce détail pour les caractérisations.

Les objets encombrants

Les objets encombrants sont les déchets volumineux des ménages qui n'entrent pas dans les bacs ou dans une autre catégorie de collecte. Quand il s'agit de déchets des ménages, il s'agit principalement de meubles, mais ils peuvent également être constitués de déchets issus de travaux comme des gravats, des déchets toxiques (pots de peintures notamment) ou de déchets verts. Or, pour ce type de déchets, des collectes spécifiques existent.

En 2024, 9 659 tonnes d'objets encombrants ont été collectées par ces dispositifs de collecte en porte-à-porte, un tonnage qui n'évolue que marginalement par rapport à 2023. A ce tonnage, il convient d'ajouter 880 tonnes de dépôts sauvages comptabilisées par les services de proximité, ce qui représente 8% du tonnage. Il s'agit de déchets déposés sur la voie publique en dehors des jours de collecte prévus.

Ces dépôts dégradent l'espace public et accroissent le coût financier de collecte en engendrant des services complémentaires et journaliers, alors même que les habitants du territoire ont la possibilité de déposer leurs objets encombrants en déchèteries fixes ou en déchèteries mobiles en dehors des jours de collecte dédiés.

Le verre

Le tonnage d'emballage en verre collecté a baissé de 1,2% entre 2024 et 2023 malgré un niveau de service qui est resté le même entre les deux années que ce soit en termes de fréquence de

collecte ou de nombre de points d'apport volontaire installés sur le territoire. 11 038 tonnes ont été collectées, soit environ 19 kg par habitant.

Les déchets végétaux

Les déchets végétaux sont collectés en porte à porte sur 8 des 11 villes de Paris Ouest la Défense. Cette collecte est spécifique et concerne l'habitat pavillonnaire. En 2024, il a été collecté 3 155 tonnes de déchets végétaux, ce qui représente une augmentation de 54% sans modification du service entre les deux années

	2022	2023	2024
Tonnes déchets végétaux	2 199	2 055	3 155
Kg/hab. desservis/an Déchets végétaux	5,7	5,3	8,2

Evolution du tonnage de déchets végétaux collectés

Cette collecte en porte-à-porte représente 8,2kg/habitant.

Flux textile

Sur le territoire, environ 220 conteneurs d'apport volontaire sont disposés sur la voie publique permettent de récupérer les vêtements usagés (textile, maroquinerie, chaussures et linge de maison). Les deux opérateurs du territoire : Ecotextile et Le Relais, ont déployé sur le territoire un nouveau système de fermeture de ces conteneurs, permettant d'éviter les ouvertures et fouilles de conteneurs.

Cette prestation de collecte ne coûte rien au territoire. Les conteneurs sont installés sur le domaine public et collectés gratuitement par les opérateurs qui se rétribuent sur le recyclage et le réemploi du textile. Une part minime n'est pas valorisable et sera incinérée.

Le tonnage connu pour ce flux est de 926 tonnes de textiles collectées en 2024 sur l'ensemble de ces conteneurs, contre 728 tonnes l'année précédente.

Flux déchets dangereux des ménages

Les déchets dangereux des ménages, sont les déchets qui, par leur caractéristique ou leur composition, présentent un risque pour la santé de l'homme et pour l'environnement. Il s'agit essentiellement de pots de peinture, batteries et accumulateurs, solvants, huiles de vidange, produits phytosanitaires...

La collecte se fait selon plusieurs modes :

- Eco-station spécifiquement aménagé pour les déchets dangereux des ménages qui stationne à des fréquences spécifiques par commune ;
- Collecte dans les centres techniques : les services des communes récupèrent des déchets dangereux abandonnés par les habitants sur la voie publique et les stockent dans les centres techniques. Ils sont alors régulièrement collectés.

Des éco-stations ont été mises en place en 2022 sur le territoire. Les éco-stations sont des véhicules spécialement aménagés pour le transport des déchets dangereux. Sur l'année 2024 ; 3 158 personnes ont utilisé ce service, ce qui a permis de collecter 28,1 tonnes de déchets ménagers spécifiques.

	2022	2023	2024	2024/2023
Nombre d'usagers	3002	3176	3158	-0.6%
DMS collectés (t)	29,8	27,8	28.1	1,1%

Les peintures, colles, vernis et solvants représentent la part la plus importante des déchets dangereux des ménages collectés.

Ces déchets sont éliminés en filières spécialisées selon leurs caractéristiques dans les meilleures conditions de respect de l'environnement et de santé pour l'homme.

Le détail des tonnages par flux est consultable dans le rapport d'activité du prestataire.

3.4 La collecte des déchets alimentaires

Depuis 2018, une collecte auprès des gros producteurs, à savoir les marchés forains, les écoles et certains restaurants communaux des 10 communes du territoire du Sycdom avait été mise en place à titre expérimentale par le Sycdom.

Au 1^{er} janvier 2024, les collectivités territoriales devaient mettre en place une solution de tri à la source des déchets alimentaires. Ainsi, les collectivités pouvaient proposer la mise à disposition de composteurs individuels et/ou collectifs ou la mise en place d'une collecte spécifique. Toutes les villes de Paris Ouest La Défense proposent déjà la mise à disposition de composteurs sur le territoire et remplissent déjà les exigences de la réglementation au 1^{er} janvier 2024. Toutefois, dans la continuité de l'expérimentation menée par le Sycdom, 10 villes ont décidé d'ajouter une collecte en points d'apport volontaire pour les ménages.

Cette décision a été prise sur la base de l'étude d'évaluation du gisement des déchets alimentaires sur le territoire de POLD menée en 2022 et 2023, mais aussi sur les retours d'expérience des villes de Courbevoie et de Levallois-Perret qui, avant l'obligation légale, ont mis en place des points d'apport volontaire (4 sur Courbevoie et 3 sur Levallois-Perret). Le bon accueil des habitants de ces deux villes pour cette collecte a conduit les autres villes de POLD à retenir cette solution technique du point d'apport volontaire.

Le déploiement s'est effectué de la manière suivante :

- A compter du mois de juin 2024, 14 points d'apport volontaire ont été déployés sur la ville de Rueil Malmaison.
- En septembre 2024, les villes de Courbevoie et de Levallois-Perret ont densifié leur nombre de point de collecte et la ville de Puteaux a implanté ses premiers points d'apport volontaire.
- En octobre 2024, les villes de La Garenne-Colombes, Suresnes et Vaucresson ont implanté des points d'apport volontaire.

- En décembre 2024, la ville de Garches a implanté des points d'apport volontaire sur sa ville.
- La ville de Neuilly-sur-Seine installera des points d'apport volontaire au début de l'année 2025
- La ville de Nanterre va tester en 2025 deux modes de collecte : les points d'apport volontaire et la collecte en porte-à-porte sur deux zones géographiques différentes.

Pour répondre à cette demande, Paris Ouest la Défense a passé un marché de fourniture d'abris-bacs, le dispositif retenu pour ce nouveau service. Ainsi, en fonction de l'adhésion des habitants à ce nouveau service, il sera possible d'ajouter de nouveaux points.

A la fin de l'année 2024, le nombre de points de collecte des déchets alimentaires installés sur les villes de POLD était de 78 points, répartis comme suit

Ville	Nombre de points d'apport volontaire Déchets alimentaires
Courbevoie	24
Garches	2
La Garenne Colombes	3
Levallois-Perret	12
Puteaux	4
Rueil-Malmaison	14
Suresnes	13
Vaucresson	6
Total	78

Nombre de points d'apport volontaires mis en place en 2024 pour la collecte des déchets alimentaires

Parallèlement au déploiement de la collecte des déchets alimentaires auprès des particuliers, les communes du territoire de Paris Ouest La Défense ont continué à déployer des collectes auprès des gros producteurs avec l'ajout d'établissements scolaires et de restaurations collectives, principalement sur la ville de Nanterre.

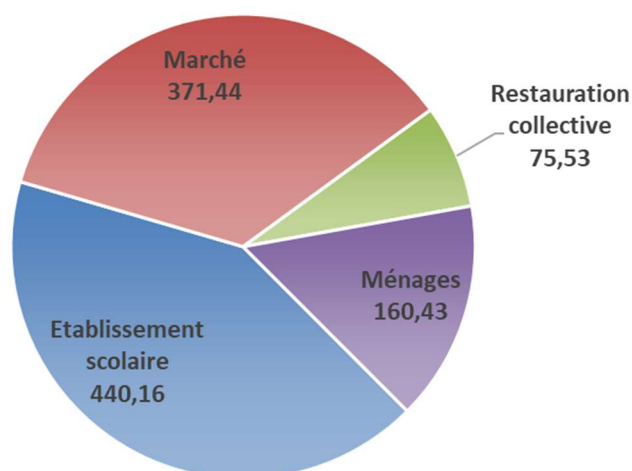
	2022	2023	2024
Marchés	20	20	20
Etablissements scolaires	67	95	109
Restauration collective	7	7	102
Total	94	122	231

Nombre de producteurs non ménagers desservis par une collecte des déchets alimentaires

Ainsi, le nombre de producteurs non ménagers bénéficiant d'une collecte séparée des déchets alimentaires a progressé de 89% entre 2023 et 2024.

Au global, sur l'année 2024, la quantité de déchets alimentaires collectée atteint 1047,55 tonnes, ce qui représente une progression de 24% par rapport à l'année 2023. Bien que la collecte auprès des ménages n'ait pas été mise en place sur toutes les villes et relativement tardivement au cours de l'année, la collecte des points d'apport volontaire représente déjà 15% du tonnage.

Collecte des déchets alimentaires 2024 par cibles en tonnes



3.5 Synthèse :

Les quantités de déchets ménagers et assimilés (DMA) collectés en porte à porte sur le territoire en 2024 sont présentées dans le tableau ci-dessous.

	2022		2023		2024	
	Tonnages	Ratio en kg/hab	Tonnages	Ratio en kg/hab	Tonnages	Ratio en kg/hab
Ordures ménagères	149 381	263	136 285	239	140 125	246
Emballages ménagers	20 408	36	20 846	36	21 773	38
Verre	11 500	20	11 174	17	11 038	19
Déchets alimentaires	599	1	846	1	1 048	2
Objets encombrants	10 811	19	9 614	17	9 659	17
Déchets végétaux	2 199	4	2 055	4	3 155	6
Déchets des collectivités	14 410	25	11 291	20	26 836	47
Déchets électriques	163	0	187	0,3	125	0.2
Textiles	800	1	729	1	517	1

4 Les déchèteries

Jusqu'en 2016, le Syelom, ancien syndicat mixte des Hauts-de-Seine pour l'élimination des ordures ménagères, exerçait la compétence de collecte et de traitement des objets encombrants par apport volontaire, à savoir la mise en place et la gestion d'un réseau de déchèteries mobiles à l'échelle du département des Hauts-de-Seine ainsi qu'un réseau de trois déchèteries fixes.

A partir de 2017, cette compétence est transmise au Syctom de manière transitoire via une convention pour le compte des établissements publics territoriaux des Hauts-de-Seine. Le Syctom est un syndicat à vocation unique en matière de traitement des déchets, il ne peut exercer que de manière temporaire la compétence déchèterie qui rentre dans le cadre des compétences en matière de collecte.

La convention arrivant à son terme le 31 décembre 2023, la gestion des déchèteries revient aux établissements publics territoriaux des Hauts-de-Seine. Dans le cas de Paris Ouest La Défense, il s'agit de reprendre la gestion de la déchèterie fixe à Nanterre et d'un réseau de 7 déchèteries mobiles réparties sur 5 villes de POLD.

4.1 Les déchèteries mobiles

Dans le cas des déchèteries mobiles, la reprise de la gestion par POLD a eu lieu au 1^{er} juillet 2024, à la fin du marché du Syctom. Un marché de prestation de service préalable a été passé, garantissant un niveau de service équivalent pour les usagers.

La ville de Rueil-Malmaison étant adhérente à un autre syndicat de traitement des déchets (Sitru) et disposant d'un service spécifique de déchèterie les samedis, il n'a pas été prévu de donner accès aux déchèteries mobiles à ses habitants.

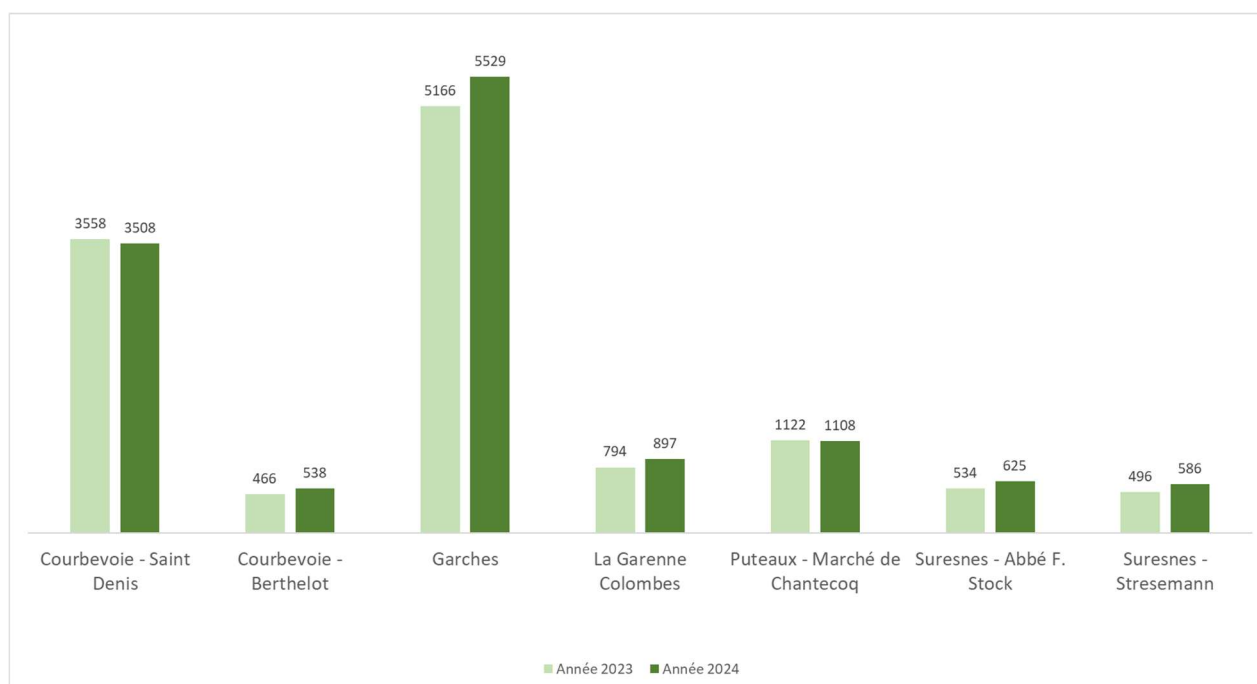
Les données ci-dessous reprennent les résultats de l'ensemble de l'année 2024, compilant les données du Syctom pour le premier semestre et les données POLD pour le second semestre.

4.1.1 Fréquentation

Sur le territoire de POLD, le réseau de déchèteries mobiles se compose ainsi :

- Courbevoie : boulevard Saint-Denis, tous les vendredis après-midi
- Courbevoie : rue Berthelot, 3^{ème} samedi de chaque mois
- Garches : Parking de la Gare, 1^{er}, 3^{ème} et 4^{ème} samedi de chaque mois
- La Garenne-Colombes : parking de l'hôtel de ville : 2^{ème} samedi de chaque mois
- Suresnes : esplanade de l'abbé F. Stock, 1^{er} samedi de chaque mois
- Suresnes : Avenue Stresemann, 3^{ème} samedi de chaque mois.

En termes de fréquentation, ce sont 12 791 habitants du territoire de POLD qui ont utilisé ces services, soit une augmentation de 5% de la fréquentation par rapport à 2023.

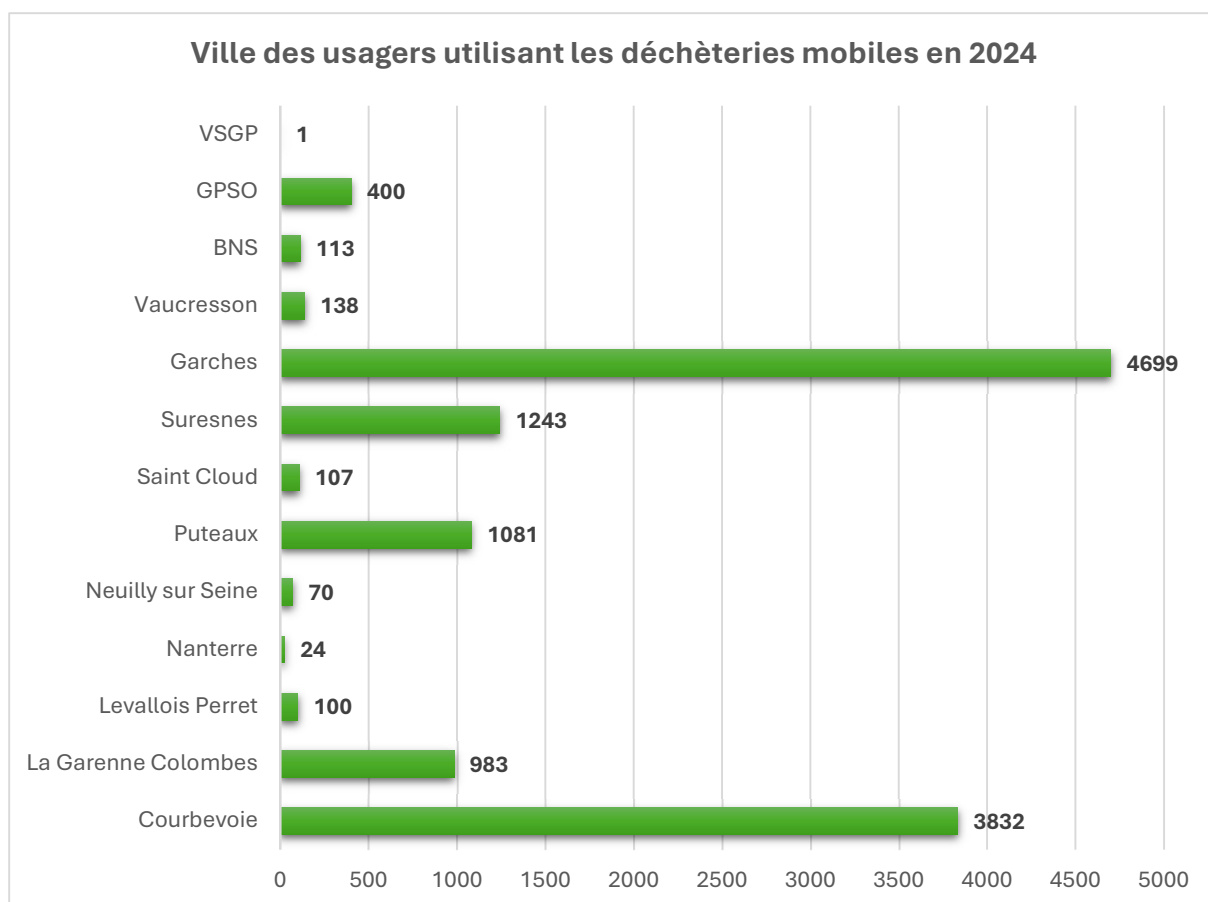


Fréquentation des déchèteries mobiles 2023 – 2024

En fonction de la déchèterie mobile, l'augmentation de la fréquentation peut atteindre jusqu'à 18%, comme c'est le cas de la déchèterie avenue Gustave Stresemann à Suresnes.

Ces résultats peuvent trouver une explication dans le changement de gestion des déchèteries après que le Syctom est transmis la compétence au EPT :

- Lorsque que le Syctom exploitait le réseau de déchèteries mobiles, les habitants des Hauts-de-Seine avaient accès indifféremment à toutes les déchèteries mobiles du département. Lors de la reprise de la gestion par POLD, une convention a été signée entre POLD et Grand Paris Seine Ouest pour maintenir des accès réciproques au déchèteries mobiles des deux territoires. L'EPT Boucle Nord de Seine (BNS), quant à lui n'a pas souhaité réaliser de convention du même type. En conséquence, une partie des usagers qui fréquentaient les déchèteries mobiles de BNS ont pu se reporter sur les déchèteries mobiles de POLD.
- Pendant l'exercice de la gestion de la compétence déchèterie par le Syctom, avec un badge unique, les usagers pouvaient se rendre indifféremment sur les trois déchèteries fixes du département. A partir du premier janvier 2024, POLD a réalisé des conventions croisées avec GPSO et BNS pour maintenir les possibilités d'accès, mais les trois EPT ont retenu des modalités différentes, complexifiant l'accès aux déchèteries pour les usagers. Or, pour réaliser des apports sur les déchèteries mobiles, la présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile suffisent.



Bien que les villes de POLD proposent un nombre important de services de collecte en porte-à-porte, les déchèteries mobiles sont fréquentées par des usagers en provenance de toutes les villes du territoire, y compris les villes n'ayant pas ce service implanté dans leur ville.

Ce sont les villes où les déchèteries mobiles ont les fréquences les plus régulières qui sont les plus utilisées par les habitants. Ainsi les habitants de la ville de Garches représentent 37% des utilisateurs des déchèteries mobiles. Dans ce cas précis, le service de déchèterie mobile répond également à un besoin de service de collecte des déchets végétaux, la ville n'en proposant pas en porte-à-porte.

Les habitants de Courbevoie représentent 30% de la fréquentation du service de déchèteries mobiles du territoire.

A l'inverse, les habitants de Nanterre n'utilisent pas le service, ce qui s'explique par la présence, outre les collectes en porte-à-porte, de la déchèterie fixe, ouverte tous les jours de la semaine.

4.1.2 Les tonnages

FLUX	2022	2023	2024
Tout-venant	324,55	341,29	347,14
Gravats	196,16	92,02	65,36
Déchets végétaux	39,32	38,98	117,9
Total déchets non dangereux	560,04	472,29	530,40
Pâteux et solides inflammables	4,90	5,30	6,521
AUTRES DDS	0,56	0,60	0,804
Total déchets dangereux	5,45	5,90	7,33
GEMF	0,97	1,27	0,605
GEHF	1,97	1,55	1,802
ECRANS	1,93	0,53	1,831
PAM	11,71	12,24	22,433
Total DEEE	16,58	15,59	26,67
Total	582,08	493,77	564,40

Les déchèteries mobiles sont un service de proximité. A ce titre, le tonnage global collecté est relativement faible si on compare aux résultats de la collecte des encombrants en porte-à-porte et des déchets végétaux. Le tonnage global ne représente que 4% de ces deux collectes en porte-à-porte. Néanmoins, il permet d'orienter vers les bonnes filières de traitement des déchets dangereux et des déchets d'équipement électrique et électronique (DEEE). Or, en 2024, ces deux types de déchets ont été particulièrement apporté en déchèteries mobile avec une progression de 71% pour les DEEE et de 24% pour les déchets dangereux.

D'une manière générale, les quantités collectées par le service de déchèteries mobiles ont suivi l'augmentation de la fréquentation et ont augmenté de 14% par rapport à 2023.

4.2 La déchèterie fixe à Nanterre

4.2.1 Présentation de la déchèterie

La déchèterie fixe à Nanterre est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE).

Suite à la reprise de la gestion par POLD, il a été décidé que :

- Les habitants des 11 villes de POLD pouvaient y avoir accès. Avant le 1^{er} janvier 2024, les habitants de la ville de Rueil-Malmaison ne bénéficiaient pas d'un accès à la déchèterie.
- Des conventions ont été réalisées avec les EPT GPSO et BNS pour permettre à leurs habitants d'avoir accès à la déchèterie à Nanterre avec pour contrepartie l'accès des habitants de POLD aux déchèteries à Meudon et à Gennevilliers.

La déchèterie à Nanterre est un espace clos où les habitants peuvent apporter des déchets non-dangereux (gravât, déchets végétaux, meubles, ferrailles...) et des déchets dangereux (peinture, détergeant, produits chimiques...) qui sont orientés vers les filières de traitement adéquates.

Pour y accéder, les habitants doivent être munis d'un badge numérique dont ils peuvent faire la demande sur le site internet de Paris Ouest La Défense et sous réserve de respecter le règlement intérieur de la déchèterie.

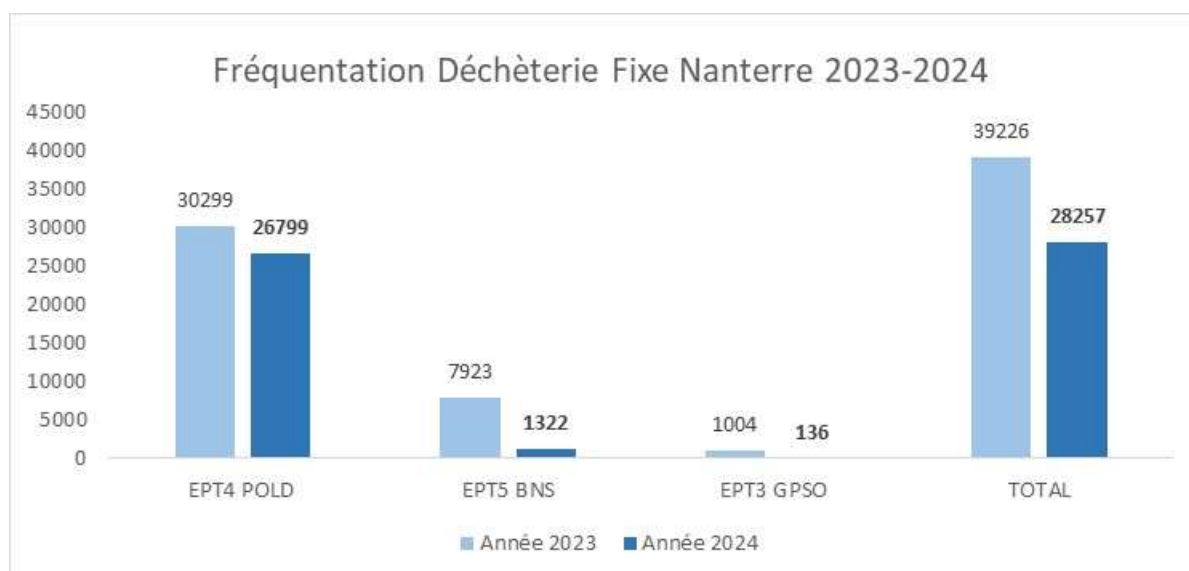
Les professionnels peuvent avoir accès à la déchèterie sous conditions.

La déchèterie à Nanterre est ouverte tous les jours selon les horaires suivants :

	Lundi au vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	De 7h à 12h Particuliers et professionnels Tous gabarits	De 7h à 12h Particuliers Tous gabarits	De 9h à 12h30 Particuliers Gabarit < 1m90
Après-midi	De 13h30 à 19h Particuliers Gabarit < 1m90	De 13h30 à 19h Particuliers Gabarit < 1m90	Fermée

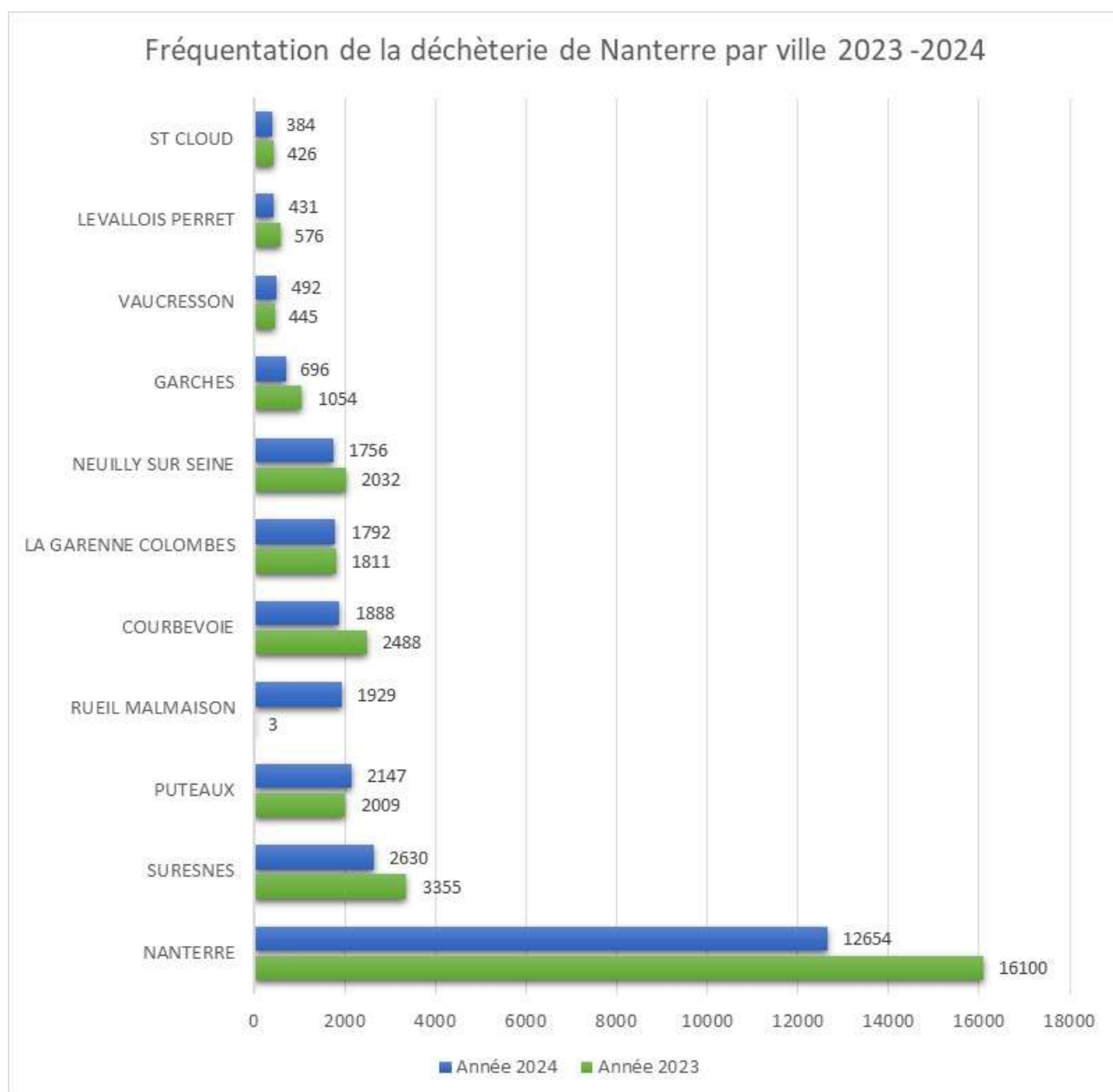
4.2.2 Fréquentation 2024

En 2024, la fréquentation de la déchèterie à Nanterre a atteint 28 257 passages, soit une baisse significative de 28% de la fréquentation par rapport à l'année 2023. Cette baisse provient majoritairement du recul de la fréquentation des usagers de BNS et de GPSO qui ne se rendent plus sur la déchèterie. La fréquentation de ces usagers a baissé de plus de 80%. En effet, avant 2024, avec un seul badge, les usagers des Hauts-de-Seine pouvaient accéder indifféremment aux trois déchèteries du département. Après le premier janvier 2024, les trois déchèteries sont gérées par trois EPT différents qui ont chacun établi leurs propres conditions d'accès, complexifiant l'organisation pour les usagers.



Par ailleurs, un autre élément expliquant la baisse de fréquentation vient du renforcement des conditions d'accès. En effet, lors de la reprise de la déchèterie, il a été convenu d'une diminution du nombre de passages autorisés non payant pour les particuliers et une réduction des horaires pour les véhicules hors-gabarit (+ de 1m90) qui ne peuvent plus accéder que les matins.

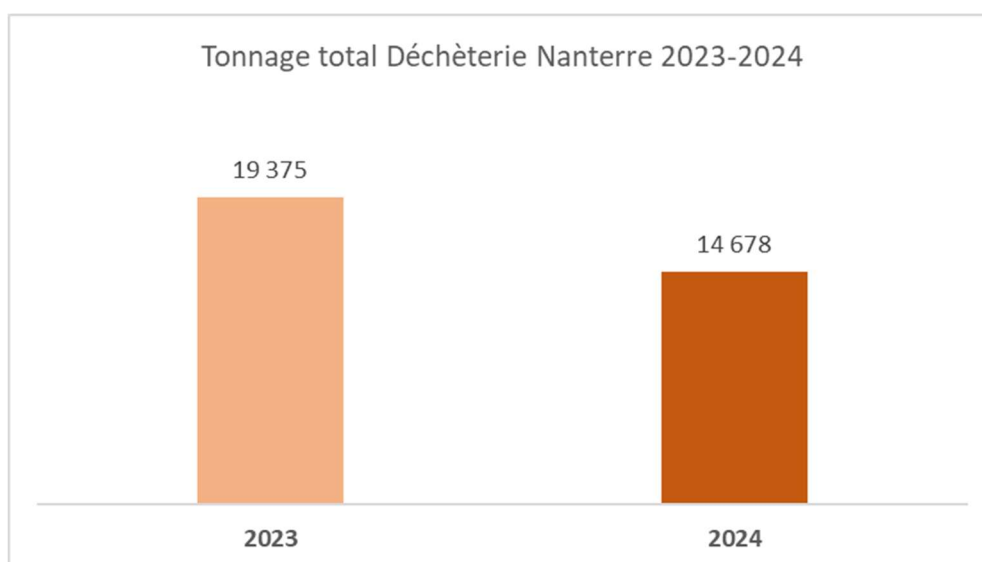
Comme pour les déchèteries mobiles, la déchèterie fixe à Nanterre est fréquentée par des usagers issus de toutes les villes de POLD



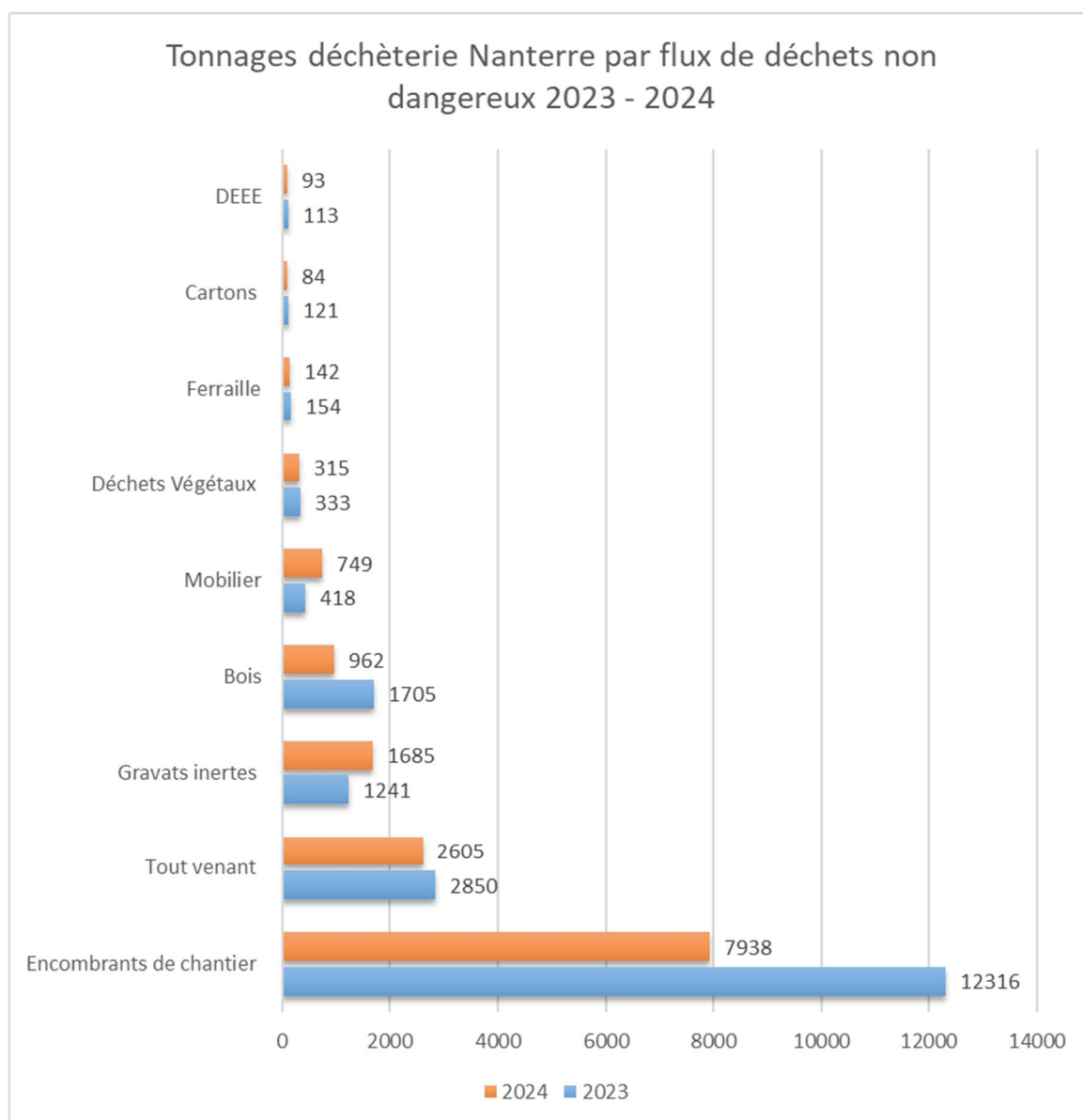
Néanmoins, la proximité de l'installation joue un rôle déterminant pour les usagers ; il n'est donc pas surprenant que les habitants de la ville de Nanterre représentent 45% de la fréquentation de la déchèterie.

4.2.3 Tonnages 2024

Au même titre que la fréquentation, les tonnages collectés sur la déchèterie sont en baisse en 2024 par rapport à 2023. La baisse est de 24% sur l'année écoulée



Néanmoins, tous les flux n'ont pas eu la même évolution au cours de l'année.



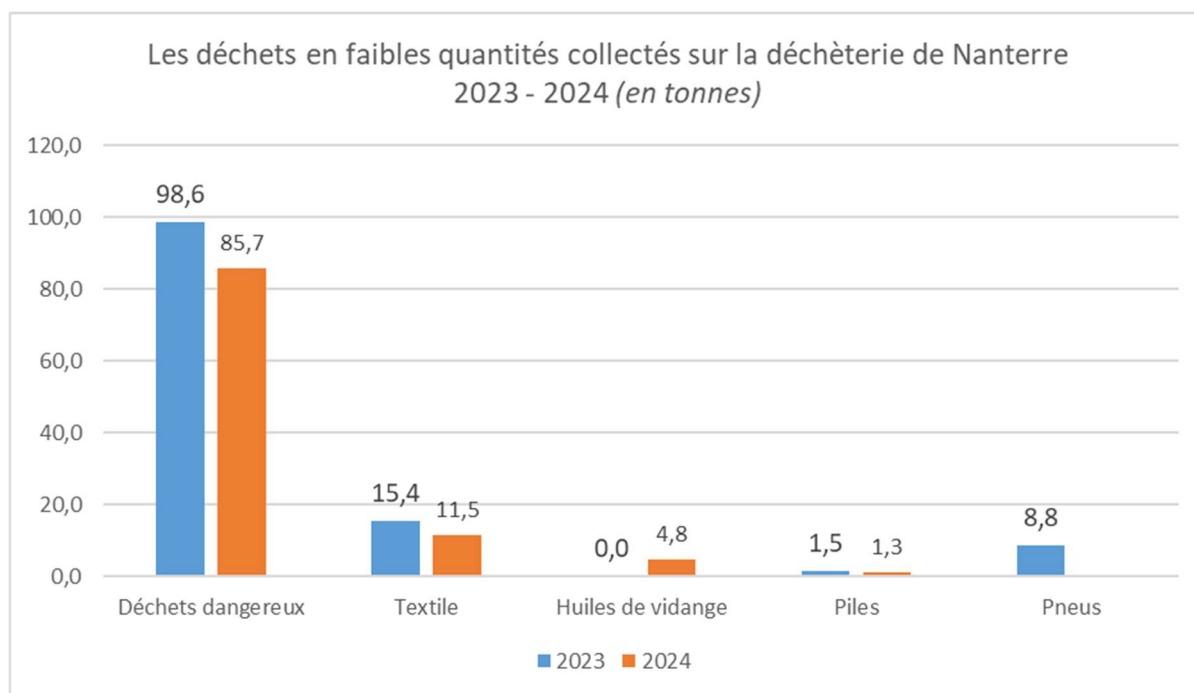
Si la majorité des flux de déchets suivent la baisse de la fréquentation, on note tout de même la progression de 36% des gravats et encore plus particulièrement celle du mobilier qui est de 79%.

- Les mobiliers (749 tonnes en 2024) et les DEEE (93 tonnes en 2024) sont pris en charge par des éco-organismes en vue de leur traitement et de leur valorisation,
- La ferrailles (142 tonnes en 2024) est revendue pour être réutilisée,
- Les végétaux (315 tonnes en 2024) font l'objet d'un traitement par compostage,
- Les gravats (1685 tonnes en 2024) sont enfouis,
- Le tout-venant (2605 tonnes en 2024) et les encombrants de chantier (7938 tonnes en 2024) sont orientés vers des centres de tri pour séparer les différents matériaux.

En plus des déchets non dangereux, collecté en bennes, la déchèterie à Nanterre dispose de contenants plus petits pour collecter des déchets moins volumineux mais potentiellement dangereux pour l'environnement.

Il s'agit :

- Des déchets dangereux
- Des textiles
- Huiles de vidange
- Piles
- Pneumatique



Tous ces déchets intègrent en totalité ou pour partie une filière à responsabilité élargie du producteur (REP). POLD dispose d'une convention avec chaque éco-organisme pour la prise en charge financière de ces flux.

4.3 La déchèterie à Rueil

4.3.1 Présentation

La ville de Rueil-Malmaison a pris la décision d'ouvrir son centre technique municipal aux habitants de la ville de Rueil les samedis afin de leur offrir un service de déchèterie.

Des travaux d'aménagement et de mise aux normes pour accueillir du public ont déjà été réalisés et la déchèterie répond à la réglementation en tant qu'installation classée pour la protection de l'environnement.

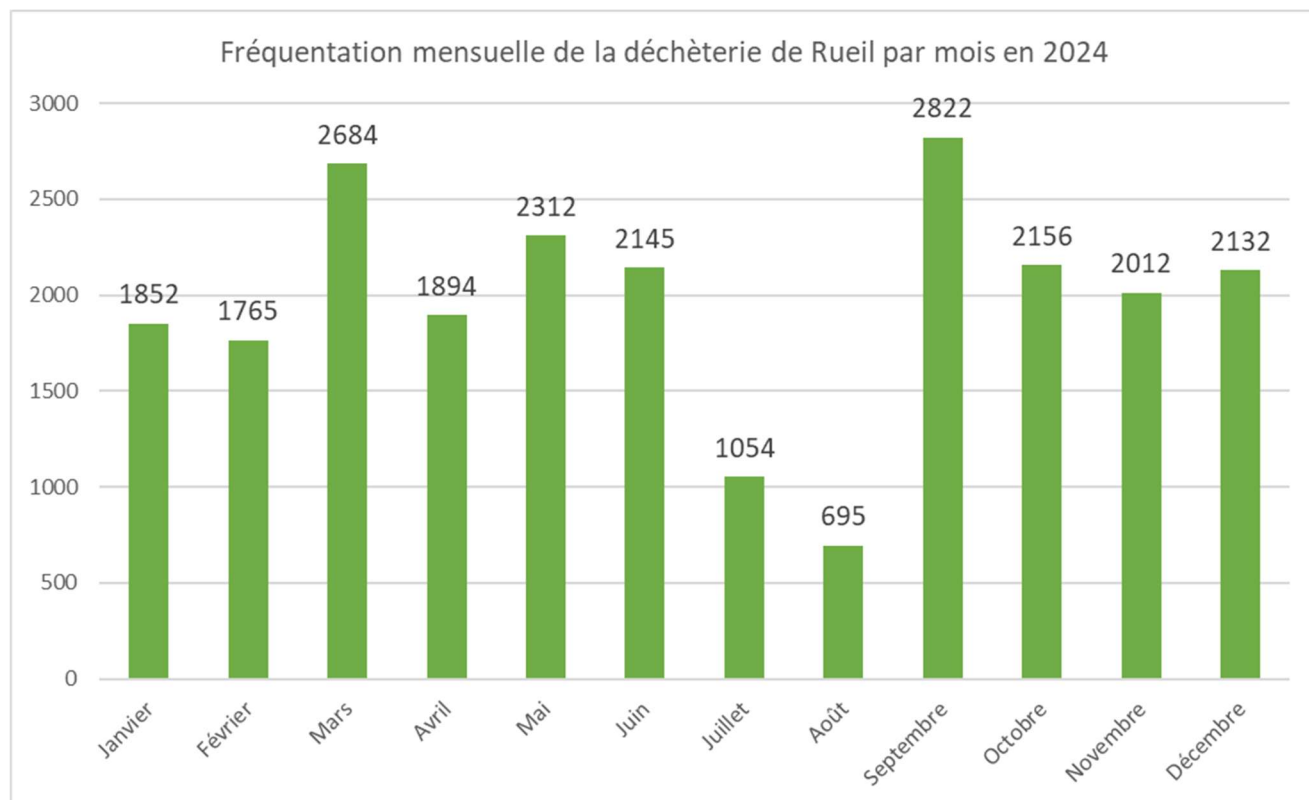
Cette activité relevant de la compétence collecte de POLD, une convention a été réalisée entre POLD et la ville de Rueil pour son exploitation.

Seuls les habitants de la ville de Rueil-Malmaison peuvent se rendre à la déchèterie qui se fait sur présentation d'un badge d'accès.

4.3.2 Fréquentation

La fréquentation de la déchèterie à Rueil-Malmaison atteint 23 523 passages en 2024, soit une moyenne de 500 passages par samedi d'ouverture.

La déchèterie à Rueil, bien qu'ouverte qu'un seul jour par semaine et ouverte qu'aux habitants de Rueil a une fréquentation équivalente à 83% de la déchèterie à Nanterre, ouverte tous les jours.

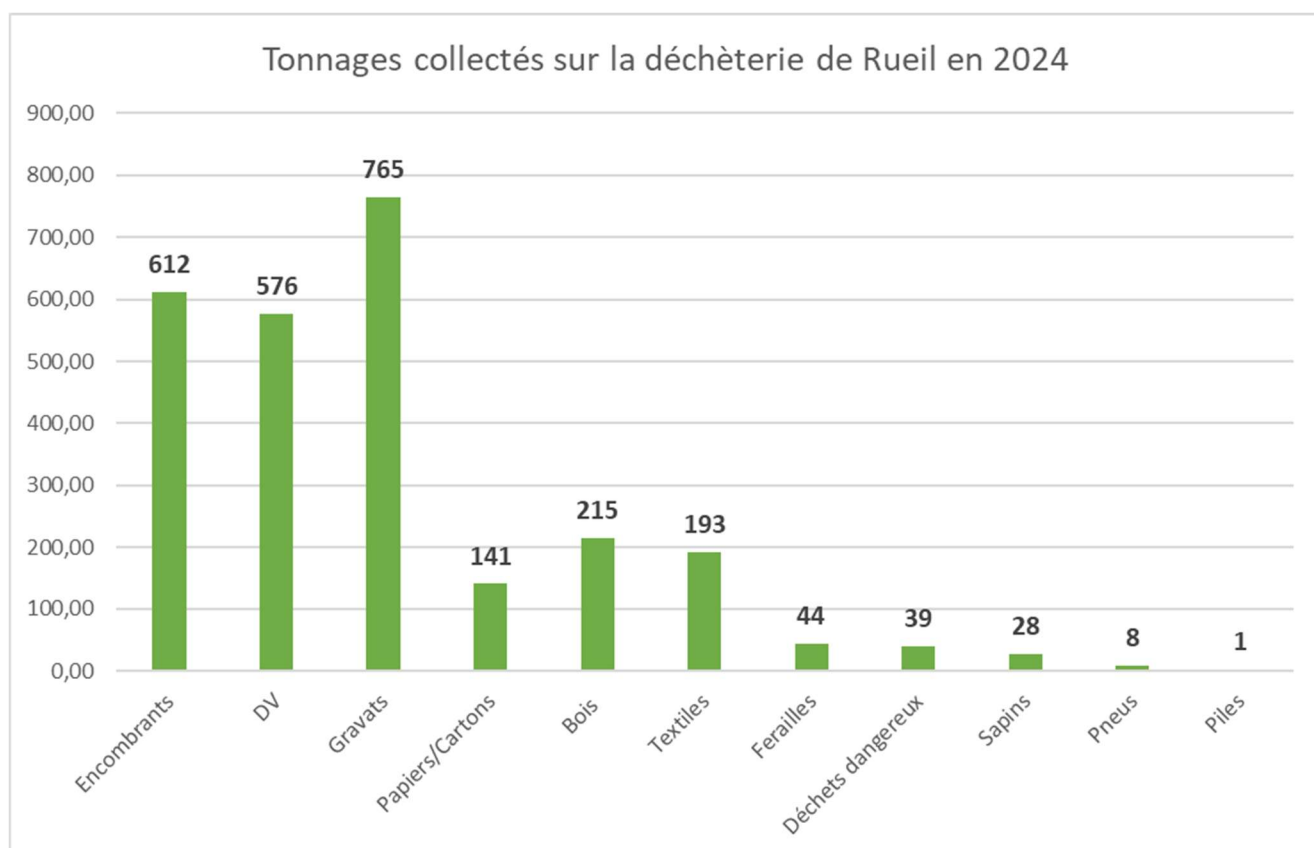


La fréquentation de la déchèterie suit une saisonnalité avec des pics de fréquentation en mars, mai et septembre.

En revanche, la déchèterie ferme une partie du mois d'août.

4.3.3 Tonnages collectés

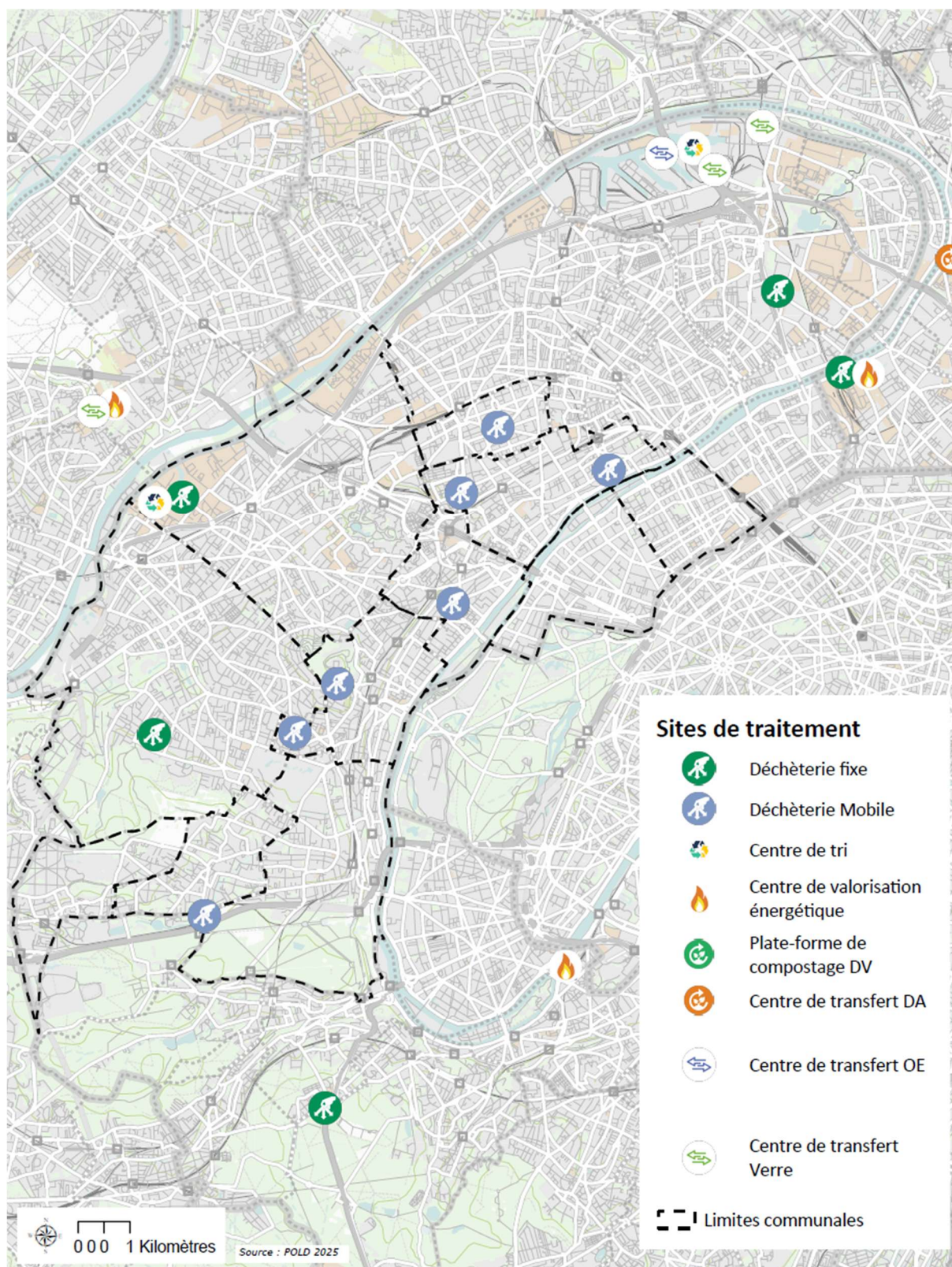
La déchèterie à Rueil-Malmaison a collecté 2 621 tonnes en 2024. Les flux collectés sont identiques aux flux collectés sur la déchèterie à Nanterre. La principale différence qui explique l'écart de tonnage vient principalement du fait que les professionnels ne sont pas admis sur la déchèterie, contrairement à celle à Nanterre.



Contrairement à la déchèterie de Nanterre, la quantité de déchets végétaux apportés à la déchèterie de Rueil est plus importante, reflétant à la fois le fait qu'il y a un habitat pavillonnaire important sur le périmètre de la ville. Ainsi, le tonnage de déchets végétaux représente 22% des apports à la déchèterie de Rueil contre seulement 2% à la déchèterie à Nanterre.

De même, si la fréquentation est importante, le fait que les utilitaires ne soient pas acceptés a pour conséquence un tonnage moins important que sur la déchèterie à Nanterre.

5 Le traitement : Les unités de traitement



Certains déchets sont traités dans des zones géographiques plus éloignées du territoire.

Flux	Centre de traitement
Déchets d'activités de soins à risques infectieux	Centre de Créteil
	Centre de Saint-Ouen-l'Aumône
Déchets d'équipements électriques et électroniques	Centre de Bruyère-sur-Oise
	Centre de Gonesse
	Centre de Saint-Ouen
	Centre de Sarcelles
Déchets ménagers spéciaux	Centre TRIADIS d'Etampes
	Centre SARP de Limay
Déchets végétaux	Plateforme de compostage de Bailly
	Plateforme de compostage de Bouqueval
	Plateforme de compostage d'Epiais-Rhus
	Plateforme de compostage de Gennevilliers
	Plateforme de compostage de Montesson
	Plateforme de compostage de Montlignon
	Plateforme de compostage de Saclay
	Plateforme de compostage de Thiverval-Grignon
	Plateforme de compostage de Versailles
Emballages ménagers résiduels	Centre de tri de Buc
	Centre de tri de Rozet-Saint-Albin

6 Indicateurs financiers

6.1 Les principales prestations des entreprises sous contrat

Les prestations auxquelles Paris Ouest La Défense ont recours concernent :

- La fourniture et la maintenances de bacs de collecte des déchets,
- La fourniture et la maintenance de bornes d'apport volontaire aériennes et enterrées,
- La collecte des bornes d'apport volontaire :OMr, EMR et emballages en verre,
- La collecte des déchets alimentaires en porte à porte et en PAV,
- La collecte des déchets collectés dans les centres techniques municipaux,
- L'exploitation de la déchèterie à Nanterre,
- L'exploitation du réseau de déchèteries mobiles,
- La collecte des déchets dangereux en points d'apport volontaire.

A ces marchés s'ajoutent, les marchés de collecte en porte-à-porte des ordures ménagères, des emballages et du verre, des encombrants et des déchets végétaux. Ces marchés ont des périmètres plus restreints.

6.2 La matrice des coûts

Dans le cadre du programme de prévention des déchets, Paris Ouest La Défense s'est engagé auprès de l'ADEME à renseigner la matrice des coûts. Cette matrice permet de détailler les coûts liés à la gestion des déchets par étape technique et par flux. Le travail de renseignement de la matrice des coûts a commencé avec l'année 2019 ; il n'y en a pas eu pour l'année 2020. Pour l'année 2024, certains coûts n'ont pas encore été finalisés et pourront faire l'objet d'ajustements ultérieurs.

Les objectifs sont :

- De mettre en place une comptabilité analytique adaptée à la gestion des déchets,
- D'identifier plus finement les coûts par flux,
- Disposer d'un cadre reconductible tous les ans.

L'ensemble des coûts liés à la gestion des déchets a été renseigné.

6.3 Les charges liées à la gestion des déchets

Le tableau ci-dessous reprend l'intégralité des coûts liés au fonctionnement de la gestion des déchets au sein de l'établissement Paris Ouest La Défense. Les données sont issues du grand livre des comptes et des facturations des prestataires :

	2021	2022	2023	2024
Charges de structure	1 860 582 €	2 336 637 €	2 402 379 €	2 974 255 €
Communication	48 776 €	32 921 €	38 116 €	41 545 €
Prévention	22 816 €	79 198 €	160 681 €	269 337 €
Pré-collecte	1 843 964 €	2 550 333 €	1 936 221 €	2 046 401 €
Collecte	28 196 708 €	28 466 077 €	29 556 442 €	32 702 155 €
Transfert/Transport	- €	47 592 €	65 475 €	412 240 €
Traitement des déchets non dangereux	23 505 437 €	24 717 206 €	24 400 747 €	23 751 004 €
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	150 898 €	121 437 €	210 152 €	317 944 €
Total € HT	55 629 184 €	58 351 404 €	58 830 215 €	62 514 881 €

Sur le territoire de Paris Ouest La Défense les charges liées à la gestion des déchets représentent 62 514 881 € HT

Les charges de structure

Les charges de structure concernent principalement le nombre de personne travaillant à la gestion des déchets à Paris Ouest La Défense et dans les services de proximité dans les communes ; ainsi qu'un coût forfaitaire pour tenir compte des frais liés à chaque agents : utilisation de bureaux, téléphones, ordinateurs, EPI, ...

Entre 2023 et 2024, les frais de structure ont augmenté de 24% et s'explique par l'augmentation du nombre d'équivalents temps pleins travaillant sur la thématique déchets. En effet, entre 2023 et 2024, ceux-ci sont passés de 51,6 ETP à 60,9 ETP. Les charges de structures représentent 5% des charges liées à la gestion des déchets.

Communication

Les frais de communication identifiés sont principalement dédiés aux impressions de guides de tri et à la réalisation d'animations sur le tri des déchets. En 2024, les charges de communication représentent 0,1% des coûts.

Prévention

Le 28 mars 2023, Paris Ouest La Défense a adopté son programme de prévention des déchets. Les années 2021 et 2022 ont principalement été consacrées à l'élaboration du programme.

En 2024, Les actions de prévention de Paris Ouest La Défense et des villes ont été plus effectives.

On note la participation financière de POLD à trois ressourceries du territoire :

- La Fabric'a à Suresnes
- Le Cercle à Rueil-Malmaison
- La Ressourcerie de Saint-Cloud.

Par ailleurs, au sein des villes, différents ateliers de sensibilisation à la prévention ont lieu au cours des événements communaux.

Cet ensemble d'actions explique une augmentation de 68% des dépenses de prévention en 2024. Néanmoins, même en augmentation, la part du budget déchets consacrée à la prévention représente que 0,4%

Pré- collecte

Les activités de pré-collecte concernent deux types de coûts :

- Les opérations de lavage et de maintenance des bacs et des points d'apport volontaire.
- Les investissements pour l'acquisition des bacs et des points d'apport volontaire. Dans le respect des règles de comptabilité, les montants investis font l'objet d'un amortissement comptable variable en fonction de la nature de l'investissement.

Le coût de la pré-collecte représente 3,3% des charges de Paris Ouest La Défense sur les déchets. Comme les autres postes de dépense, les dépenses de pré-collecte sont en augmentation par rapport à 2023. Elles ont augmenté de 6%.

Collecte

Les coûts de collecte concernent l'ensemble des flux collectés en porte-à-porte et en apport volontaire. Pour l'ensemble des communes de Paris Ouest La Défense, ces coûts s'élèvent à 32 702 155 € HT, soit 52% des charges liées à la gestion des déchets.

Les charges de collecte augmentent de 11% par rapport à 2023. Il faut tenir compte de l'impact du renouvellement de certains marchés de collecte comme pour Garches, Saint-Cloud et Vaucresson dont le coût a augmenté lors du renouvellement des marchés.

Par ailleurs, un autre facteur explicatif de l'augmentation est la prise en compte du coût de la collecte des déchets alimentaires notamment. En effet, jusqu'en 2023, le Syctom assurait la collecte et le traitement des déchets alimentaires, ne facturant que le coût du traitement. A partir de 2024, sur demande de Paris Ouest La Défense, le Syctom a maintenu cette prestation de collecte mais en refacturant le coût complet de la prestation, comme il était convenu dans la convention liant le Syctom avec Paris Ouest La Défense sur ce sujet.

Enfin, dans les coûts de collecte, il faut également tenir compte de l'ajout de deux marchés repris sur le périmètre de POLD :

- Le marché d'exploitation de la déchèterie fixe à Nanterre,
- Le marché d'exploitation des déchèteries mobiles.

Ces deux marchés reprennent deux prestations du Syctom qui intégraient des marchés sur des périmètres plus larges avec une optimisation des coûts des prestations. Dans le cadre de la reprise de ces prestations, le coût est plus élevé que celui qui était refacturé par le Syctom.

Transfert/transport

Les charges de transfert/transport concernent deux flux :

- Le verre collecté sur le territoire de Paris Ouest la Défense qui transite par un centre de regroupement pour être massifié avant d'être envoyé en centre de traitement. En 2023, seul le coût du transport du verre était connu et pris en compte.
- Les déchets non dangereux collectés sur la déchèterie à Nanterre et qui sont transportés vers des centres de traitement adaptés.

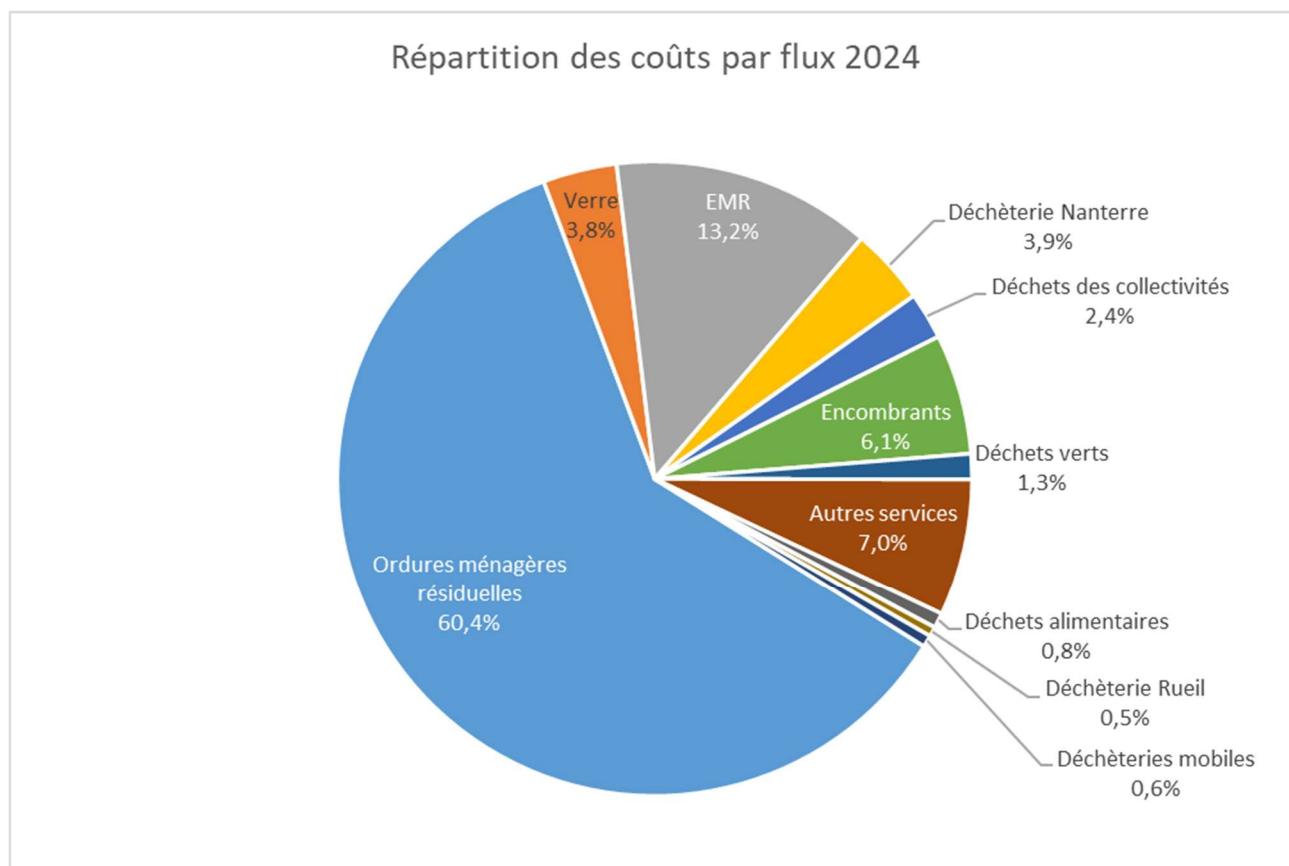
Avant 2024, le Syctom ne refacturait pas le coût des déchèteries en détaillant l'ensemble des coûts. A partir de 2024 et du nouveau marché de Paris Ouest La Défense, l'ensemble des coûts sont connus et il a été possible de détailler de manière plus précise ces derniers. C'est pour cette raison que ces coûts évoluent de 65 475€ à 412 240 € entre 2023 et 2024

Traitement

Les déchets collectés sur le territoire de Paris Ouest La Défense sont orientés vers les centres de traitement du Syctom et du Sitru. Ces coûts représentent 23 751 004 € pour l'année 2024. Ce coût est en baisse de 3% entre 2023 et 2024. Le seul service déchets où les tonnages ont significativement baissé est celui de la déchèterie à Nanterre. Cette baisse compense la hausse du tonnage à traiter sur les OMr.

Le traitement des déchets dangereux est effectué dans le cadre de prestations de service et il est directement corrélatif au tonnage collecté à la fois auprès des particuliers lors des collectes dédiées, mais aussi dans le cadre de la collecte des dépôts sauvages.

6.4 Répartition des coûts par flux



En répartition l'ensemble des coûts de la gestion des déchets (pour les charges de structure, de pré-collecte, de collecte et de traitement) par flux collecté, on constate que les trois principaux flux (OMr, EMR et verre) représentent à eux seul 77% du coût de gestion des déchets de Paris Ouest La Défense. L'ensemble des autres services proposés aux usagers (les déchets végétaux, les objets encombrants, les déchèteries fixes et mobiles) ne représentent que 23% du coût de gestion des déchets.

6.5 Les recettes

	2021	2022	2023	2024
Ventes de produits et d'énergie	167 797 €	167 797 €	212 161 €	247 235 €
Soutiens des eco-organismes	264 277 €	185 940 €	180 054 €	227 664 €
Autre produits	926 660 €	3 648 €	3 648 €	-
TEOM	64 317 933 €	64 138 378 €	70 128 058 €	72 779 983 €
Redevance spéciale	4 351 369 €	3 139 424 €	3 551 275 €	3 322 375 €
Total	70 028 036 €	67 635 187 €	74 075 196 €	76 577 257 €

Concernant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), celle-ci couvre la majeure partie des dépenses liées à la gestion des déchets ménagers. Elle est payée par les habitants et par les entreprises pour financer le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés. L'assiette de la TEOM est basée sur la valeur locative du foncier bâti.

Avant 2021, l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense percevait directement le produit de la TEOM sur le territoire des 6 communes (Garches, Saint-Cloud, Vaucresson, Suresnes, Nanterre et Rueil-Malmaison) appartenant aux EPCI préexistants qui exerçaient déjà la compétence (communauté d'agglomération Cœur de Seine et communauté d'agglomération du Mont Valérien).

Les 3 ex-communes isolées (La Garenne Colombes, Levallois-Perret et Neuilly-sur-Seine), ainsi que les 2 communes antérieurement membre de la CA Seine Défense (Courbevoie et Puteaux) continuaient de percevoir la TEOM, en reversent le produit à l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense à hauteur de leurs dépenses.

Depuis 2021, le territoire perçoit directement le produit de la TEOM. On observe une progression de 13% entre 2021 et 2024.

Concernant la redevance spéciale, il est à noter que les communes de Courbevoie, La Garenne-Colombes, Neuilly-sur-Seine, Puteaux, Rueil-Malmaison, Saint Cloud et Suresnes ont mis en place depuis plusieurs années la redevance spéciale pour les professionnels de leur territoire. Depuis 2021, la commune de Levallois-Perret a également mis en place la redevance spéciale pour ses professionnels. Pour l'année 2024, le montant de la redevance spéciale est en baisse de 6,4% par rapport à 2023.

Les autres recettes (vente d'énergie et de produits et soutiens des éco-organismes) sont principalement corrélés aux flux collectés et triés.

7 Sensibilisation et prévention des déchets

Paris Ouest La Défense a adopté un Programme Local des Déchets Ménagers et Assimilés depuis le 28 mars 2023 (PLPDMA) qui fixe des objectifs en matière de réduction et valorisation des déchets. C'est ainsi que le territoire met en œuvre des actions de prévention et de sensibilisation en matière de gestion des déchets.

En 2024, la sensibilisation à la réduction des déchets s'est axée autour de ses actions courantes (compostage, sensibilisation grand public et sensibilisation en milieu scolaire) et mais aussi en parallèle du déploiement du nouveau marché de collecte.

C'est également la première année où le territoire a lancé un Challenge Zéro Déchet à l'échelle des 11 communes du territoire, « Les Gardiens de la Planète ».



Cérémonie de Remise des prix, 13 décembre 2024 et Affiche des « Gardiens de la Planète », challenge zéro déchet

7.1 La prévention

Le réemploi

Soutien aux ressourceries

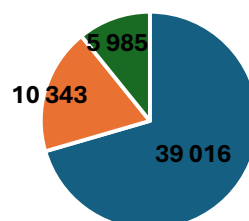
Paris Ouest La Défense soutient financièrement l'implantation et l'activité des ressourceries sur le territoire. En 2024, le territoire soutient trois ressourceries : Le Cercle à Rueil-Malmaison (depuis 2021), La Fabric'a à Suresnes (depuis 2022), La Ressourcerie de Saint-Cloud gérée par l'association R Nouvelle, installée en juin 2024.

Ce soutien régulier permet de mailler progressivement le territoire en ressourcerie et de valoriser le réemploi en donnant la possibilité aux habitants des moyens de donner une seconde vie à leurs objets au lieu de les jeter. D'autres structures de réemploi sont également présentes sur le territoire et mise en avant.



Figure 1- Cartographie des structures de réemploi sur le territoire en 2024

En 2024, c'est 55,3 tonnes d'objets qui ont été collectées dans les trois ressourceries et une cinquantaine d'atelier et d'animations réalisées pour sensibiliser, apprendre et transmettre du savoir-faire aux habitants (couture, « do it yourself », réparation).



■ Le Cercle ■ La Fabric'a ■ R Nouvelle

Poids collecté en kilogrammes par les ressourceries en 2024

Le compostage

Paris Ouest La Défense propose plusieurs moyens afin d'aider les habitants à composter sur le territoire.

Distributions de composteurs et lombricomposteurs

Paris Ouest La Défense met à disposition des composteurs individuels et collectifs, lombricomposteurs et broyeur aux habitants des 11 communes du territoire. Tous ce matériel est distribué gratuitement par les services de proximité dans les communes.

En 2024, 566 composteurs et 362 lombricomposteurs ont été distribués sur le territoire. Il existe également 110 sites de compostages partagé / en pied d'immeuble et 9 sites de compostage de quartier gérés par des associations locales.



Formations et accompagnement des sites

Pour les installations de sites de compostages collectifs, il y a un accompagnement spécial avec un suivi sur une durée de 1 ans par un maître composteur. La formation de référents de sites est également exigée afin de s'assurer de la bonne gestion et la pérennité du site.

Des formations (réfèrent de site et guide composteur) sont régulièrement organisées tout au long de l'année, permettant ainsi le renouvellement des bénévoles sur les sites existants. Toutes les formations sont proposées grâce à une convention entre Paris Ouest La Défense et le Syctom qui accompagne ses territoires adhérents dans le développement du compostage notamment. Les formations sont gratuites et dispensées par des organismes de formation chartés tels qu'ORGANEO et DM COMPOST mandatées par le Syctom.

En 2024, 38 formations de « référents de sites » et 5 formations « Guide composteur » ont permis aux habitants et aux agents de monter en compétence pour mieux gérer les sites de compostage.

Le gaspillage alimentaire

Sensibilisation des professionnels

Depuis 2021, des chartes de lutte contre le gaspillage alimentaire sont lancées par des villes afin de sensibiliser divers acteurs (commerçants, supermarchés, restauration collective...) qui en signant la charte s'engage sur des actions à mettre en place afin de limiter le gaspillage et respecter des pratiques environnementales. La ville de Courbevoie a été initiatrice d'une charte en 2021, puis, les villes de Rueil Malmaison et La Garenne Colombes en 2022, ainsi que Puteaux et Levallois-Perret en 2023.

Ces chartes peuvent prendre différentes formes avec toujours le même objectif d'inciter aux bonnes pratiques, réduire le gaspillage et inciter les commerces à adopter des actions sur le sujet.

En 2024, la ville de Courbevoie a signé une nouvelle charte avec les commerces de bouche, les marchés et le secteur hôtellerie-restauration.

Le 24 octobre 2024, le maire de Courbevoie Jacques Kossowski, accompagné de son adjoint délégué à la ville verte et durable, Arash Derambarsh, se sont rendus à Rome à l'invitation de la FAO (Organisation des nations-unies pour l'agriculture et l'alimentation) pour officialiser l'entrée de Courbevoie dans le réseau international des villes qui agissent pour rendre les systèmes alimentaires urbains plus durables. À cette occasion, le Maire a présenté la politique menée à Courbevoie dans le domaine de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Cette même année, il y a également la ville de Puteaux qui a signé une seconde charte avec les commerçants et artisans.



La FAO reçoit le maire de Courbevoie et son adjoint à Rome le 24 octobre 2024.

Sensibilisation des scolaires

Le travail de sensibilisation des publics scolaires au gaspillage alimentaire se poursuit. En effet, un travail est fait sur la sensibilisation des publics scolaires au gaspillage alimentaire sur l'ensemble des villes depuis plusieurs années. Il y a notamment les tables de tri, mise en place dans certaines écoles, qui sensibilisent sur la possibilité de trier les déchets alimentaires pouvant être valorisés. Puis, il y a également des tables de tri connectées qui permettent d'aller encore plus loin en mesurant les quantités de nourriture non consommées.



Parallèlement aux tables de tri, il y a également de nombreuses actions mises en place dans les écoles telles que « l'adaptation des menus et des quantités », le dispositif « Appétit de moineau - Faim de loup » à Puteaux, l'élaboration de menus avec les enfants ou la mise en place des demi-portions (Levallois-Perret, Courbevoie, Nanterre, Rueil-Malmaison, et Puteaux), l'implication du personnel de cantine (Neuilly-sur-Seine).

Au sein des collectivités

En 2024, des actions concrètes et impactantes ont été mises en place afin de réduire les déchets au sein même des collectivités.

Mise en place de la consigne au restaurant municipal de Neuilly-sur-Seine

La ville de Neuilly-sur-Seine a déployé les emballages réutilisables via un système de consigne des contenants dans son restaurant municipal depuis le mois de mai 2024.

Cette initiative fait suite au Covid-19, période durant laquelle un service à emporter s'est développé pour les agents. À la suite de cela, 1/3 des agents ont finalement continué à prendre leur repas à emporter. C'est dans ce contexte que la ville a décidé de développer la consigne afin éviter les emballages jetables qui étaient produits en grande quantité.



Le système de consigne permet donc aux agents d'être servis dans un contenant en verre, qu'ils peuvent ensuite rapporter à la borne en passant leur « badge agent » pour être ensuite recredité dessus. Le montant à créditer dépend de la taille du contenant qui est reconnu par la machine via un code barre.

Les contenants seront lavés et ré-utilisés. En moyenne, les contenants ont été lavés 13 fois en 2024 depuis l'installation au mois de mai et, ce sont 462 agents qui ont déjà utilisés un contenant pour une moyenne de 203 agents utilisateurs par mois.

Plan de l'administration communale pour la transition écologique (PACTE) et Charte «Eco-manifestation» à Nanterre

La ville de Nanterre a lancé en 2023 un plan de l'administration communale pour la transition écologique (PACTE). Ce plan a été coconstruit avec les agents de la ville et 153 idées d'actions ont émergées notamment une cinquantaine sur la gestion et la prévention des déchets comme la suppression des sacs poubelles dans les poubelles de tri, la distribution de gourde aux agents pour privilégier les fontaines à eau.

Une charte éco-manifestation est également en expérimentation en 2024 afin de **proposer des solutions concrètes** à mettre en place lors de l'organisation d'une manifestation et de réduire son impact sur l'environnement. Cette expérimentation a été réalisée sur trois événements internes.

La tarification incitative

La tarification incitative (TI) est considérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (**ADEME**) comme un levier très puissant et sans équivalent pour faire évoluer les comportements des usagers (ménages, entreprises...) et ainsi réduire les déchets résiduels collectés, améliorer la valorisation et maîtriser voire baisser le coût du service dans le cadre d'une démarche d'optimisation globale.

Dans ce cadre et dans celui du Plan Régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), Paris Ouest La Défense a lancé une étude sur le sujet en 2024 qui est financée par l'ADEME et la Région Ile-de-France.

Cette étude devra permettre d'analyser quelles seraient les conséquences d'un passage à la TI sur l'ensemble du territoire de Paris Ouest La Défense, d'un point de vue technique et financier afin de donner les clés pour pouvoir ensuite prendre une décision.



Les collectes préservantes

Certaines collectes sont mises en place et privilégient la réutilisation pour les objets collectés afin de leur donner une seconde vie.

➤ Collecte des articles de sports et de loisirs (ASL):

En 2023, l'EPT POLD a signé une convention avec l'éco-organisme Ecologic afin que la ville de Neuilly-sur-Seine puisse mettre en place des points d'apports volontaires (PAV) pour la collecte des articles de sports et loisirs. Ces articles sont dans un premier temps récupérés par la Recyclerie sportive du territoire et permet donc de donner une seconde vie à une partie des articles collectés. Le reste des articles sont collectés par l'éco-organisme Ecologic.



Depuis 2024, Paris Ouest La Défense a également installé deux bacs de collectes des ASL à la déchèterie à Nanterre qui sont collectés par Ecologic.

➤ Collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) :

Paris Ouest La Défense a deux contrats avec l'éco-organisme Eco-system qui s'occupe de la collecte et la valorisation des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) : un pour la collecte et le traitement des DEEE en point de regroupement et, un autre pour la collecte à domicile des gros électro-ménagers. En 2024, c'est 11 tonnes collectées et 1 883 appareils

collectés. Concernant la valorisation, une partie des appareils sont réemployés ou réparés, puis revendus à petit prix par une structure de l'économie sociale et solidaire, partenaire d'Ecosystem. Quant aux autres, ils sont traités, dépollués et recyclés.

7.2 La sensibilisation

Les « Gardiens de la Planète », la 1^{ère} édition du Challenge zéro déchet à l'échelle de POLD

Pour l'édition 2024 de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD), Paris Ouest La Défense a décidé de lancer son premier Challenge Zéro Déchet « Les Gardiens de la Planète » à l'échelle des 11 communes du territoire, un concept inédit ludique et innovant sur le territoire. À la fois hybride et novateur, il combine expériences physiques et digitales et différents types d'épreuves adaptées aux aspirations de chacun (culture : quiz, découverte de lieux : chasse au trésor, activités créatives et manuelles : upcycling et « Do It Yourself »).

Pour certains défis, les joueurs sont incités à se rendre dans divers lieux pour prendre des photos des équipements tels que des structures de l'économie circulaire, des déchèteries, des points d'apport volontaire... Cela permet aux participants de découvrir leur territoire et de prendre conscience des initiatives globales et locales en matière de gestion et de réduction des déchets. C'est une occasion de se familiariser avec le tri des déchets et de découvrir toujours plus d'astuces pour les réduire.

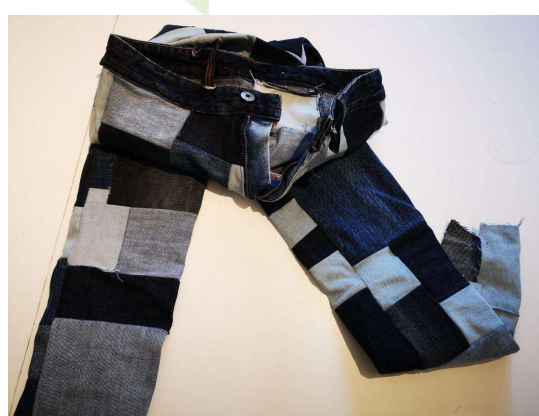
Le jeu se joue sur l'assistant virtuel Trizzy présent sur le site internet de la collectivité ainsi que l'application mobile Trizzy. Le jeu est composé de 14 défis à réaliser sur une période de 3 semaines (du 8 au 29 novembre 2024).

✓ 8 sessions de quiz

✓ 2 défis maison « Do It Yourself » (DIY)

✓ 3 défis "chasse au trésor" :

✓ 1 challenge upcycling



Photographies prises par des joueurs durant les défis chasses aux trésors, DIY et upcycling

Défi Famille Zéro Déchet à Nanterre

Après une première année en 2023, où 30 participants avaient relevé le 1^{er} défi famille zéro déchet à Nanterre, la ville a décidé de renouveler l'expérience en 2024. Pendant 6 mois, 15 familles dont 24 adultes et 21 enfants ont participé au défi. Ils ont dû peser leurs déchets tous les jours pendant 6 mois et participer à des ateliers (environ 1 atelier par mois) en lien avec la réduction des déchets : compostage, couture, gaspillage alimentaire etc., afin d'apprendre mais également de se partager les bonnes pratiques du quotidien pour alléger les poubelles.



Challenge consomm'acteur à Garches, Rueil-Malmaison et Puteaux

Le challenge consomm'acteur a été initié par la Métropole du Grand Paris et déployé ensuite plus localement par les territoires. En 2024, trois villes de Paris Ouest La Défense (Garches, Rueil-Malmaison et Puteaux) ont déployés le challenge qui a rassemblé 201 participants, 1 106 gestes réalisés. Les deux gestes les plus réalisés ont été :

- « **Je composte mes déchets** » réalisés par 50% des participants (à Garches et à Rueil-Malmaison)
- « **Je comprends ce qu'est la sobriété** » réalisé par 77% des participants



Les évènements

La Semaine Européenne de réduction des déchets (SERD)

La SERD est un événement annuel majeur pour sensibiliser différents publics à la réduction des déchets en novembre. En 2024, plusieurs sensibilisations et évènements ont été organisés afin d'échanger avec le grand public sur les sujets de tri et de réduction des déchets :

- **Les « Gardiens de la Planète »**, un challenge zéro déchet en ligne pour les 11 communes de POLD sur trois semaines.
- **Animations au marché du centre à La Garenne-Colombes**, sur le tri des emballages et des déchets alimentaires, puis du gaspillage alimentaire avec un Vélo Smoothie.



- **Ateliers à la médiathèque de la poterie de Suresnes** sur la cuisine anti-gaspi et les produits cosmétiques et ménagers faits maisons.

- **Animations** sur le tri en réalité virtuelle et **collectes** de textiles, de déchets électroniques, de jouets et d'articles de sports à Neuilly-sur-Seine.

D'autres événements communaux sont également organisés tout au long de l'année et font des animations de sensibilisation sur la réduction des déchets (compostage, consommation, gaspillage, valorisation) comme La Ferme Géante à Nanterre, Vaucresson Nature, le Festival Nature en Seine à Suresnes, la journée Ensemble Eco-agissons et le festival Atmosphère à Courbevoie, le Salon du Végétal à Neuilly-sur-Seine et l'Eco-village à Levallois-Perret. En 2024, c'est 43 animations qui ont sensibilisés plus de 2 000 personnes. Ces animations sont effectuées par le Syctom, le syndicat de traitement de 10 communes du territoire.

Grand Public

Sensibilisation en porte-à-porte

Les opérations en porte-à-porte effectuées par le Syctom visent à sensibiliser au plus près les habitants en allant à leur rencontre et à rappeler les consignes de tri aux habitants (exemple : comment trier ses emballages, le verre ou les déchets alimentaires). Cette méthode peut être utilisée par les collectivités s'il y a un constat d'erreurs de tri fréquentes ou une non-utilisation d'un dispositif comme des points d'apports volontaires. En 2024, il y a eu une opération porte-à-porte à destination des habitants de Vaucresson (environ 3 500 habitants).

Il y a également eu deux opérations porte-à-porte à Nanterre et à Suresnes, mais sous un format inédit visant à impliquer davantage les habitants. Une opération dite de « communication engageante » sur 10 000 habitants dans chacune des villes en plusieurs étapes :

1. Échanger avec les usagers en porte-à-porte, en se basant sur un questionnaire élaboré par des sociologues,
2. Demander aux usagers de s'engager à faire un ou plusieurs écogestes parmi une liste proposée,
3. Avec l'accord de l'utilisateur, celui-ci est recontacté par téléphone tous les 3 mois, pour des suivis réguliers,
4. Les suivis puis un entretien téléphonique de bilan permettant de faire le point sur l'atteinte ou non de ses engagements.

Les conclusions de ces opérations seront effectuées lors du bilan 2025.

Eco-exemplarité

Sensibilisation des agents de collectivités

Un axe du programme de prévention des déchets vise à mettre des actions internes aux collectivités afin d'être exemplaire sur son empreinte écologique. Pour cela, de nombreuses actions et des sensibilisations sont organisées à destination des agents dans l'ensemble des villes du territoire de Paris Ouest La Défense :

- 4 visites du centre de tri à Nanterre effectuées par le Syctom dont 3 visites des agents territoriaux et 1 visite des élus de la ville de Suresnes
- 4 formations sur le tri des déchets aux agents de la ville de Nanterre et aux animateurs de centre de loisirs.
- Organisation de l'Atelier « 2 tonnes » pour les agents l'empreinte écologique et les enjeux environnementaux ainsi que des fresques du climat, Garches, à Levallois-Perret et à Vaucresson.



sur
à

Sensibilisation des publics scolaires

- Basket tri lors de la clôture du TOP 92 pendant les JO 2024 : 72 élèves de 6 classes de POLD sensibilisés au tri des déchets (La Garenne-Colombes, Levallois-Perret, Rueil-Malmaison, Nanterre, Neuilly-sur-Seine, et Saint-Cloud).
- Programme de sensibilisation à la prévention et au tri des déchets à Levallois-Perret : 9 établissements scolaires sensibilisés par la Maison de la Pêche et la Nature.
- 1 animateur du tri à Nanterre qui sensibilise régulièrement les publics scolaires : sur 8 établissements scolaires de la Ville (14 classes, 372 élèves, 34 animations)
- 3 classes de Neuilly-sur-Seine ont visités l'Espace Infos Déchet du Syctom en juin 2024.
- 17 classes de CE2 (et une de CM2) ont assistés à un spectacle sur le sujet du tri des déchets « One Two Tri » à Neuilly-sur-Seine.
- 5 classes ont participés à un atelier « résoudre le mystère des déchets », Visite de la Fondation Good Planet à Neuilly-sur-Seine.



8 Annexes

8.1 Annexe 1 : Classification des déchets

Ordures ménagères résiduelles (OMr)

Ce sont les déchets ménagers restant après les collectes sélectives (collectes des ménages et éventuellement des communes et des professionnels). Lorsqu'il existe une collecte spécifique des ordures ménagères résiduelles pour les bâtiments communaux et/ou pour les professionnels, ils sont comptabilisés en déchets non-ménagers.

Types d'ordures ménagères résiduelles des ménages :

- Ordures ménagères résiduelles après collecte sélective.

Types d'ordures ménagères résiduelles de producteurs non-ménagers :

- Déchets provenant des activités économiques (cafés, hôtels, restaurants, commerces, artisans, petites entreprises, professions libérales de santé, laboratoires...) collectés avec les ordures ménagères résiduelles des ménages ;
- Déchets provenant d'établissements collectifs (écoles, gymnases, hôpitaux, établissements socioculturels, militaires, pénitentiaires, administrations...) et collectés avec les ordures ménagères résiduelles des ménages ;
- Déchets non triés assimilés aux ordures ménagères ;
- Déchets provenant des services communaux et collectés avec les ordures ménagères résiduelles des ménages ;
- Déchets non triés assimilés aux ordures ménagères, notamment ceux issus du ramassage des corbeilles, du balayage et du nettoyage mécanique de la voirie, du nettoyage des foires et marchés, de l'entretien des espaces verts, du ramassage des dépôts sauvages non volumineux.

Emballages ménagers recyclables (EMR) et verre

Ce sont les déchets collectés avec les emballages ménagers dans le cadre du service public en vue d'une valorisation par recyclage.

EMR : journaux/revues/magazines, emballages cartons, briques alimentaires, bouteilles et flacons plastiques, emballages en acier et en aluminium.

Verre : bouteilles, flacons, pots.

Déchets verts (DV) et bio-déchets

Les déchets verts sont des résidus végétaux issus de l'entretien et du renouvellement des espaces verts publics et privés (parcs et jardins, terrains de sports, cimetières des collectivités territoriales, des organismes publics et parapublics, des sociétés privées et des particuliers).

Les bio-déchets, définis dans le code de l'environnement, sont tout déchet non dangereux biodégradable de jardin ou de parc, tout déchet non dangereux alimentaire ou de cuisine, issu notamment des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, tout

déchets comparable provenant des établissements de production ou de transformation de denrées alimentaires.

Objets encombrants (OE)

Ce sont des déchets produits occasionnellement par les ménages et qui par leur taille ne peuvent être collectés avec les ordures ménagères résiduelles (ne comprennent pas les déchets verts hors gros ligneux, les déchets dangereux et les cadavres d'animaux).

S'il existe une collecte spécifique des objets encombrants pour les professionnels en porte à porte ou en déchèterie dédiée, ils sont comptabilisés en déchets non-ménagers.

Types d'encombrants des ménages et des producteurs non-ménagers :

- Tout-venant (literie, matelas, mobilier, tapis, moquette) ;
- Bois (dont palettes des professionnels) ;
- Ferrailles ;
- Fagots de branchages.

Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E)

Les D3E sont des déchets très variés et de composition complexe. Ils sont essentiellement composés de matériaux ferreux et non ferreux, de verre, bois, béton, plastique, composant spécifiques. Certains D3E sont assimilés à des déchets dangereux.

Déchets ménagers spéciaux (DMS)

Déchets des ménages qui par leur composition ou leurs caractéristiques, présentent un caractère polluant et/ou dangereux pour la santé.

Type de déchets dangereux des ménages et des producteurs non-ménagers :

- Produits issus de l'activité de bricolage, du jardinage et de l'usage des véhicules (peintures, vernis, solvants, colles, produits phytosanitaires, huiles moteur, batteries) ;
- Déchets de soins à domicile piquants et coupants ;
- Produits amiantés, radiographies, bouteilles de gaz/extincteurs ;
- Produits de consommation courante (huiles alimentaires, piles, toners d'impression, cartouches d'encre, médicaments).

Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)

Ce sont des déchets d'activités de soins qui présentent des risques infectieux, chimiques, toxiques, radioactifs. Il convient d'en maîtriser le stockage, le transport et l'élimination pour protéger les patients hospitalisés, le personnel de santé, les agents chargés de l'élimination des déchets et l'environnement.

Déchets d'activités économiques (DAE)

Ce sont des déchets ni inertes, ni dangereux, générés par les entreprises dont le traitement peut éventuellement être réalisé dans les mêmes installations que les ordures ménagères : cartons, verre, déchets de cuisine, emballages.

8.2 Annexe 2 : Détails des ratios (kg/hab.) par communes et par types de flux

	Courbevoie	Garches	LGC	Levallois	Nanterre	Neuilly	Puteaux	Rueil	Saint-Cloud	Suresnes	Vaucresson	Total POLD
OMr	243	187	198	252	288	296	244	233	187	217	198	246
EMR	30	57	44	51	25	35	44	41	44	38	53	38
Verre	19	27	21	20	10	24	16	25	25	18	31	19
OE	18	15	19	12	17	9	14	25	21	16	26	17
DA	2	2	3	3	3	0	2	0	0	2	2	2
DEEE	0	0	1	0	0	*	1	0	0	NC	0	0
DV	4	0	8	0	0	1	1	14	18	7	59	6
Textiles	0	2	0	0	3	0	0	0	2	3	4	1

(*) les DEEE collectés sur la ville de Neuilly sont apportés à la déchèterie à Nanterre